

CONSEIL DE L'AERES

Séance du jeudi 22 septembre 2011

*Compte rendu adopté lors de la séance
du 13 octobre 2011*

Président : Didier Houssin

Membres présents : Jean-Daniel-Boissonnat, Sébastien Candel, Monique Capron, Ghislaine Filliatreau, Marianne Lefort, Florence Legros, René-Paul Martin-Denavit, Sylvie Rousset, Claudine Schmidt-Lainé, Bernard Teysié, Cécile Tharaud, Simon Thorpe.

Membres excusés : Maria Allegrini, Antoine Compagnon, Christian Demuynck, Nicole El Karoui-Schvartz, Francis Kramarz, Alexander Kuhn, Pierre Lasbordes, Marie-Christine Maurel, Denis Menjot, Christine Musselin.

Invités permanents : Guy Annat, Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glorieux, Gilbert Knaub, Anne Picard, Patricia Pol, Philippe Tchamitchian.

ORDRE DU JOUR

● **10 h00 : Séance du matin :**

Pour délibération

1. Compte rendu du conseil du 7 juillet 2011
2. Rapport annuel 2010 (suivi de la présentation du document résumé)

Pour information ou débat

3. Avancement du dossier relatif aux procédures d'évaluation des personnels
4. Préparation du colloque « l'évaluation au service des formations »

● **12h30 : Pause méridienne :**

● **13h30 : Séance de l'après-midi :**

Pour information ou débat

5. Préparation de l'actualisation du plan stratégique 2010 -2014
 6. Procédure de recrutement des directeurs de section
 7. Travaux des ateliers sur la notation des 8 et 21 septembre
 8. Vague en cours et lancement de la nouvelle vague (section 1, 2 et 3)
-

SOMMAIRE

I - AVANCEMENT DU DOSSIER RELATIF AUX PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES PERSONNELS	3
II - PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 7 JUILLET	5
III - RAPPORT ANNUEL 2010 (SUIVI DE LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT RÉSUMÉ)	6
IV - PRÉPARATION DU COLLOQUE « L'ÉVALUATION AU SERVICE DES FORMATIONS »	7
V - PRÉPARATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2010 -2014	11
VI - PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DES DIRECTEURS DE SECTION	17
VII - VAGUE EN COURS ET LANCEMENT DE LA NOUVELLE VAGUE (SECTION 1, 2 ET 3)	18
VIII - TRAVAUX DES ATELIERS SUR LA NOTATION DES 8 ET 21 SEPTEMBRE	27

Relevé de décisions

Conseil du 22 septembre 2011

1 - Compte-rendu du conseil du 7 juillet 2011

Le compte-rendu du conseil du 7 juillet est approuvé, à 13 voix pour et 1 abstention, sous réserve des modifications demandées.

2 - Rapport annuel 2010 (suivi de la présentation du document résumé)

La nouvelle version du rapport annuel et son résumé sont approuvés à l'unanimité. Quelques petites modifications (acronymes) seront apportées au document et un glossaire sera annexé en pièce jointe.

La version finale sera présentée au conseil du 13 octobre 2011.

3 - Avancement du dossier relatif aux procédures d'évaluation des personnes

Didier HOUSSIN indique que les procédures existantes en France seront recensées et étudiées. La date limite pour recevoir les procédures existantes est fixée au 31 octobre 2011. Une comparaison avec les pratiques européenne et internationale sera réalisée.

A compter du mois de novembre, la section d'évaluation des établissements et des organismes de recherche organisera, suivant des modalités qui restent à définir, l'examen des procédures.

Un groupe de travail partenarial sera mis en place après le 31 octobre.

4 - Préparation du colloque « l'évaluation au service des formations »

Jean-Marc GEIB précise que le colloque sera réalisé en partenariat avec l'AEF qui organise les journées « Rencontres université entreprises » (RUE) au Palais des Congrès à Paris, le 13 et 14 mars.

Le conseil de l'agence du 8 mars est annulé et reporté au 14 mars. Il se tiendra au Palais des Congrès.

5 - Préparation de l'actualisation du plan stratégique 2010-2014

La démarche d'actualisation du plan stratégique est approuvée. Les remarques formulées seront prises en compte.

Ce point fera l'objet d'une nouvelle discussion lors d'un prochain conseil, lorsque les objectifs opérationnels et les actions à mener auront été enrichis.

6 - Procédure de recrutement des directeurs de section

La méthodologie proposée par le Président est acceptée : après examen des dossiers, le comité d'audition pourra ne pas auditionner tous les candidats.

7 - Travaux des ateliers des 8 et 21 septembre sur la notation

Un compte rendu des travaux des deux ateliers est présenté. Un premier document d'orientation en vue de la poursuite du débat sera présenté au conseil du 13 octobre.

9 - La prochaine réunion du conseil se tiendra le 13 octobre 2011

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Didier HOUSSIN, Président de l'AERES.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Bonjour. Il nous manque une personne pour avoir le quorum.

Si vous en êtes d'accord, nous commencerons par les points d'information avant de passer aux points à délibérer, en espérant l'arrivée d'un ou deux membres.

Malheureusement, nous déplorons deux démissions que je vais vous indiquer.

Il y a d'abord, Monsieur Bard, qui n'est pas venu depuis le mois de mai. Il m'a écrit qu'il a trop de charges et, en plus, des problèmes personnels. Il a demandé à démissionner. Il était là au titre des personnalités qualifiées. Je vais donc écrire au Ministre, en sollicitant la désignation d'une nouvelle personnalité.

Il y a ensuite Madame Schmidt-Lainé.

Claudine SCHMIDT-LAINÉ :

Je ne vais pas pouvoir rester ?

Une intervenante :

C'est Madame Schmidt.

Didier HOUSSIN :

Pardonnez-moi, je vous prie. J'ai confondu. C'est Madame Schmidt qui démissionne et non pas Madame Schmidt-Lainé.

Madame Maurel a adressé ses excuses. Elle est au Mexique. C'est la raison pour laquelle le point qui devait être évoqué par elle et Monsieur Martin-Denavit sur le bilan de l'évaluation externe de l'AERES par EQAR (*European Quality Assurance Register*) sera fait à un prochain conseil.

Vous verrez dans le dernier compte rendu que, lorsque le micro n'est pas ouvert, l'enregistrement ne fonctionne pas et donc que les propos tenus ne sont pas indiqués. Merci de penser à ouvrir le micro.

En termes d'actualité, je vous signale qu'il y aura un point presse le 29 septembre, pour faire un point sur les activités passées de l'AERES et les perspectives. Les membres du conseil désireux de venir sont les bienvenus.

Le prochain conseil, vous le savez, est le 13 octobre.

I - Avancement du dossier relatif aux procédures d'évaluation des personnels

Didier HOUSSIN :

Puisque nous n'avons pas le quorum, nous allons commencer par le point numéro 3 relatif aux procédures d'évaluation des personnels.

Lors de notre débat la dernière fois, j'avais retenu que le sujet était jugé important, que l'agence n'avait pas fait ce que la Loi lui demandait explicitement, et qu'il fallait s'y engager de façon progressive et concertée, en essayant de définir le cadre général des interrogations que pouvait poser l'agence aux différents interlocuteurs.

Un projet de courrier destiné aux organismes et établissements susceptibles d'évaluer des personnels a donc été élaboré. J'ai fait circuler ce projet de courrier auprès d'interlocuteurs qui me semblaient suivre de près cette question : bien sûr, les responsables de la CPU, le président du CNRS, les responsables des directions ministérielles concernées, mais aussi les présidents des instances nationales : le président de la CPCNU, le président des sections et sous-sections médicales du CNU, le président du comité national du CoNRS.

Ce courrier rappelle les termes de la Loi. Il dit bien que l'AERES n'évalue pas les personnels mais s'intéresse aux procédures d'évaluation. Il indique que la première étape du travail sera de faire un recensement et une étude des procédures d'évaluation actuellement utilisées. La date du 31 octobre a été fixée pour recevoir ces procédures. Elles sont sans doute différentes entre les différents organismes ou universités. Ce travail sera fait entre fin 2011 et début 2012. Il s'appuiera sur ce que fait de son côté le CNU.

Des informations seront recueillies sur la manière dont les choses se passent dans un certain nombre de pays européens. Pour tenir compte de l'avis du conseil, j'ai fait figurer trois rubriques principales, au travers desquelles seront examinés ces documents :

- Premièrement, les missions et les finalités prises en compte par les procédures d'évaluation.
- Deuxièmement, les conditions de mise en œuvre de ces évaluations, en particulier les règles qui pilotent l'organisation de la revue par les pairs informés.
- Troisièmement, l'appréciation des règles déontologiques qui sont appliquées en termes de confidentialité, d'impartialité, d'équité et de transparence.

Le courrier distingue bien, c'était une demande de la CP CNU, les procédures d'évaluation mises en œuvre par les établissements et organismes, des procédures mises en œuvre par les instances nationales.

A partir du mois de novembre, la section dirigée par Philippe Tchamitchian va organiser l'examen des procédures existantes puis, dans un deuxième temps, à partir de ce travail, un document de référence partagé sera élaboré en partenariat, l'objectif étant qu'il puisse ensuite être mis à la disposition de tous ceux qui évaluent des personnels.

Des questions restent posées, qui réclament une analyse juridique. Qu'est-ce qu'il faut entendre par validation ? Quelles procédures doivent être validées ? Qu'est-ce qu'il se passe si l'AERES ne valide pas une procédure ? Est-ce que l'on peut alors aboutir à des contentieux ? Dès lors qu'une procédure évolue, faut-il solliciter une nouvelle validation de l'AERES et dans quel délai ?

Ce courrier a été adressé, le 13 septembre, à l'ensemble des présidents d'université, des directeurs d'établissement d'enseignement supérieur et des directeurs d'organisme de recherche, ainsi que, pour information, aux présidents des trois commissions permanentes, deux du CNU et une du CoNRS, aux responsables du ministère qui suivent ces questions, et aux présidents de la CPU et de la CDEFI.

En termes de réaction à l'envoi de ce courrier, il y a eu, à ce stade, une lettre flash du SNESUP qui, à partir de la lecture faite de ce courrier, accuse l'AERES d'abus de pouvoir et de vouloir contrôler l'évaluation des personnels.

Simon THORPE :

En tant que membre du comité national, je peux dire que la lettre a circulé très rapidement. La plupart des membres du comité national sont au courant de ce qui va se faire.

Pour le moment, le CNU et le CoNRS sont informés. Pour l'INSERM, l'INRA, l'INRIA, ce sera pour plus tard ?

Didier HOUSSIN :

Le courrier a été adressé aussi à l'ensemble des responsables d'organisme de recherche, dont ceux que vous mentionnez, des présidents d'université et des autres responsables d'établissement d'enseignement supérieur.

Pour ce qui est des organismes de recherche, charge à leurs responsables de porter ce courrier à la connaissance de leurs instances d'évaluation. Les trois seules instances qu'il m'a semblé nécessaire d'informer directement, sont les deux instances du CNU et le CoNRS.

Bernard TEYSSIÉ :

Monsieur le président, j'ai le sentiment qu'il faudrait, dans cette matière, avancer de manière extrêmement prudente.

Les procédures d'évaluation des personnels, bien souvent, existent, et vous l'avez rappelé, dans le cadre du CNU par exemple, de façon assez structurée. Elles sont souvent le fruit de réflexions conduites depuis longtemps et, de surcroît, adaptées aux populations particulières que gère telle ou telle instance, en l'occurrence le CNU.

Ce sont des procédures d'évaluation rodées, adaptées et, autant je suis relativement convaincu qu'il soit utile que l'AERES établisse une sorte de guide général susceptible de couvrir l'ensemble des procédures d'évaluation existantes, car c'est de cela qu'il s'agit en définitive, autant je suis extrêmement dubitatif sur l'idée que l'on puisse aller au-delà de ce guide général.

Nous entrerions, à coup sûr, en collision avec des procédures d'évaluation existantes. Donc, nous entrerions en collision avec des organismes existants.

Vous parliez de contentieux. Je ne crois pas vraiment à des contentieux au sens strict du terme. En revanche, je suis assez convaincu que tout ceci pourrait créer des crispations avec des organismes, qui sont des partenaires de l'AERES et qui doivent être des partenaires.

Il serait sans doute extrêmement fâcheux que ces relations de partenariat, de confiance, puissent être dégradées par le sentiment que l'AERES veut substituer ses grilles d'évaluation des personnels à celles que gèrent ces organismes, ces partenaires avec lesquels nous avons vocation à travailler.

Didier HOUSSIN :

Je partage votre analyse. La situation était bloquée sur ce sujet, parce qu'il y avait eu crispation, notamment à propos de l'idée que l'AERES puisse s'engager dans la validation des procédures mises en œuvre par une instance nationale. Cela n'est sans doute pas la bonne manière de faire.

En revanche, il serait utile qu'il y ait coproduction d'un document de référence général qui permettrait de donner à l'ensemble du milieu, notamment aux plus jeunes, le sentiment que des progrès ont été accomplis sur ce sujet difficile.

Il y a un sujet, par exemple, qui fait débat. Il suffit de voir les positions variées des différents syndicats sur « l'autopromotion ». Est-ce qu'une personne élue dans une instance d'évaluation doit renoncer à tout projet de promotion durant son mandat ? Si l'on pouvait approfondir la réflexion, et définir une référence à ce sujet, cela aboutirait à un progrès.

Je retiens votre idée qu'il faut être extrêmement prudent. C'est vraiment l'intention de ce courrier : avancer, mais avec beaucoup de précaution.

Nous aurons l'occasion de reparler de cela, et si des membres du conseil souhaitent participer à des travaux sur ce sujet, ils seront les bienvenus.

Puisque nous avons maintenant le quorum, nous allons aborder le point 1.

II - Procès verbal du conseil du 7 juillet 2011

Vous avez reçu le compte rendu du conseil du mois de juillet. Des corrections ont été faites en fonction des remarques de plusieurs d'entre vous.

Est-ce que ce compte rendu appelle de votre part de nouvelles modifications ?

Jean-Daniel BOISSONNAT :

Il me semble que la liste des participants n'est pas correcte. C'est la liste de la précédente réunion.

En particulier, j'étais là.

Monique CAPRON :

On m'y a mis et je n'y étais pas.

Didier HOUSSIN :

D'accord. Madame Capron était excusée et Monsieur Boissonnat était présent.

Marianne LEFORT :

A la lecture du compte rendu, je relis mon propos qui est formulé maladroitement. J'ai remis des phrases en français et je les communiquerai. J'ai apprécié le rapport et il n'y a aucune remarque de fond.

Didier HOUSSIN :

Merci de votre contribution à l'amélioration de la qualité littéraire du document.

Ghislaine FILLIATREAU :

C'est la même chose. J'étais présente et non pas excusée, et j'ai, comme Marianne Lefort, quelques remarques de pur français que j'adresserai.

Simon THORPE :

Le document va-t-il être mis en accès public ?

Didier HOUSSIN :

Oui, sauf avis contraire, il sera mis en ligne une fois les corrections de Madame Lefort et de Madame Filliatreau prises en compte et les présents et excusés corrigés.

Simon THORPE :

J'ai regardé ce que j'avais dit et je suis d'accord.

J'aimerais quand même que l'on ait la possibilité de parler hors micro, s'il y a à dire des choses qui ne doivent pas être diffusées publiquement.

Didier HOUSSIN :

Il n'y a aucun problème. Nous avons bien parlé de cela. Il suffit de demander à ce que cela soit en *off*.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de mettre ce compte rendu aux voix. Qui s'oppose ? Personne. Qui s'abstient ? Madame Capron. Et tous les autres sont d'accord.

Ce compte rendu du conseil du jeudi 7 juillet est donc adopté.

III - Rapport annuel 2010

Le deuxième point est le rapport annuel 2010.

Nous l'avons « repris en cuisine », parce qu'il y avait eu beaucoup de critiques et de remarques, fondées d'ailleurs.

Il a été aussi tenu compte des remarques récentes de Monsieur Menjot, qui n'est pas là aujourd'hui, qui était satisfait des corrections faites, mais qui demandait que l'on harmonise les figures puisqu'il y avait encore quelques « camemberts » au milieu des histogrammes. Le document a donc été « décambertisé ».

Peut-être qu'il y a encore des remarques de votre part.

Par ailleurs, le conseil avait demandé que l'on fasse un document résumé de trois ou quatre pages de ce rapport annuel et une plaquette de présentation de l'AERES. Ces documents ont été réalisés.

Ces deux documents édités vous seront présentés à la prochaine réunion du conseil.

En ce qui concerne le rapport d'activité 2010, est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de corrections ?

Bernard TEYSSIÉ :

Je n'ai aucune remarque, sinon des félicitations à faire à l'équipe. J'ai trouvé que le document avait considérablement été modifié dans le bon sens, qu'il avait acquis une lisibilité qui, parfois, lui faisait un tout petit peu défaut, et une qualité de présentation sur laquelle il y avait quelques marges de progression. Et ces marges de progression ont été fort heureusement utilisées, de sorte que les réserves que, avec d'autres, j'avais pu formuler dans d'autres temps sur la forme du document, le fond étant bien entendu au-delà de toute critique, sont entièrement levées.

Encore une fois, il est bien que l'équipe ait su adapter ainsi le document, sous la responsabilité du président de l'agence bien sûr.

Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup, Monsieur Teyssié.

Marianne LEFORT :

Je m'associe aux félicitations de Monsieur Teyssié. J'ai trouvé que le document avait vraiment bien évolué.

J'ai juste deux points de détail, pour une lecture facilitée.

Page 26, il est question de « Chorus » dans un encadré jaune. Je ne sais pas ce qu'est Chorus. Et puis, page 27, dans le tableau sur les effectifs, il est question de « PP » et de « ED ». Ceci devrait être explicité.

Didier HOUSSIN :

Cela avait été dit en juillet. C'est un oubli de notre part. Nous allons corriger ces deux points. Chorus est une application informatique en matière de finance. PP veut dire « Personnes physiques » et ED « emplois délégués ».

Simon THORPE :

Il me semble que j'avais proposé en juillet que l'on mette en avant l'amélioration, en 2010, du site web et de l'accessibilité de tous les rapports. C'est un travail important qui rend les rapports de l'agence beaucoup utilisables.

J'avais suggéré aussi que des informations soient données sur le nombre de mégaoctets ou de rapports disponibles, et sur le travail fait par l'AERES à propos du site web.

Didier HOUSSIN :

D'accord, nous allons ajouter cela.

Florence LEGROS :

J'ai une remarque sur l'utilité qu'il aurait à avoir un glossaire. Il y a EQAR, par exemple, qu'il faudrait développer.

Didier HOUSSIN :

D'accord. Je retiens que nous avons encore un certain nombre d'améliorations à apporter : Chorus, PP, ED, EQAR, un mot sur le site web, le nombre de pages, le nombre d'octets, un glossaire.

Sous réserve de ces améliorations, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on soumette au vote ce rapport ? Est-ce qu'il y en a qui sont opposés ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non plus. Le rapport est adopté.

Nous vous présenterons le 13 octobre la version finale avec les deux documents d'accompagnement que seront le résumé et la plaquette sur l'AERES.

IV - Préparation du colloque « l'évaluation au service des formations »

Didier HOUSSIN :

Le sujet suivant est le point numéro 4. C'est la préparation du colloque dont nous vous avons déjà parlé.

Je vais demander à Jean-Marc Geib de vous dire où l'on en est de ce projet.

Jean-Marc GEIB :

Bonjour à tous.

C'est un colloque organisé par l'AERES sur l'évaluation au service des formations, dans un objectif positif pour nos établissements universitaires, qui est de rassembler des témoignages sur les bonnes pratiques mises en place dans des universités et détectées, notamment lors de l'évaluation, en particulier sur trois volets.

Le premier volet est sur l'importance que l'on a pu donner à l'autoévaluation dans nos établissements et sur ses impacts structurels, organisationnels, mais aussi en termes d'assurance qualité des formations.

Le deuxième point est sur le suivi des étudiants, pendant leurs études, mais aussi quant à l'insertion professionnelle.

Le troisième point est sur la démarche compétence, en accord notamment avec les dispositifs européens.

Il y aura une dimension internationale, par l'appel à un certain nombre de témoins étrangers pour qu'ils puissent donner un avis sur ces résultats français.

Voilà l'objectif. Il s'agit de faire cela en une journée et demie.

Le projet a connu un problème de date. Je vous avais annoncé la dernière fois que l'on essaierait de faire cela début février. Les dates retenues début février se sont avérées être les dates du colloque annuel de la CPU. Au mois de mars, il s'est avéré que l'on tombait sur les dates des journées « relations universités-entreprises » de l'AEF, qui sont une grande manifestation, qui concerne essentiellement les directions d'université.

Nous avons donc exploré la possibilité d'associer notre colloque à cette manifestation, en profitant d'une mutualisation de logistique avec l'AEF. Les contacts avec l'AEF ont permis de voir qu'il serait possible de faire cela.

Les dates retenues sont le 13 et le 14 mars, sachant que les rencontres universités/entreprises sont le 14 et le 15 mars. Notre colloque commencerait donc un jour avant et se terminerait pendant les journées sur les relations universités/entreprises. Cela permettrait de bénéficier aussi de l'impact de ces journées.

Afin d'associer largement le conseil à cette manifestation, il nous a paru utile de vous inviter à ce colloque mais aussi de vous proposer d'utiliser la quatrième demi-journée, le 14 mars après midi, pour faire se tenir le conseil de l'agence sur le lieu du colloque.

La réunion du conseil, qui était prévue le 8 mars, serait donc déplacée au 14 mars.

En résumé, nous serions heureux de votre participation au colloque, au Palais des Congrès à Paris, porte Maillot, le 13 mars, puis le 14 mars au matin. Le conseil proprement dit se tiendrait, sur les mêmes lieux, le 14 mars après midi, c'est-à-dire sur une seule demi-journée.

Didier HOUSSIN :

Il nous semblait important de vous permettre d'être en contact avec cette manifestation. L'évaluation des formations et les progrès qu'elle peut induire est en effet un sujet essentiel pour l'AERES,

Florence LEGROS :

Je trouve que c'est une très bonne idée. Et ce serait bien que l'on y assiste. On y apprendra beaucoup de choses, surtout les membres qui arrivent.

Je me réjouis que cela se passe en même temps que les journées relations universités/entreprises.

Je me demande si l'on ne pourrait pas utiliser ce colloque pour, par exemple, faire témoigner des gens qui sont de solides témoins sur la qualité des formations, c'est-à-dire des DRH de grosses entreprises. La formation est quand même d'abord pour former des gens qui trouveront un emploi. Ce peut être une idée que d'associer ainsi les entreprises.

Didier HOUSSIN :

C'est une bonne idée que l'on va explorer. Surtout qu'il y a certainement des exemples de formations innovantes qui, justement, s'appuient sur la volonté d'améliorer la connaissance de l'insertion professionnelle, voire même sa performance.

Bernard TEYSSIÉ :

Je rejoins les propos qui viennent d'être tenus. En écoutant très attentivement, je songeais à nos propres critères d'évaluation.

Parmi nos critères d'évaluation, il y a les partenariats établis, notamment avec les milieux professionnels et les économiques. On fait même apparaître aujourd'hui, dans les nouvelles grilles sur lesquelles nous raisonnons, la participation au conseil scientifique d'une entreprise, d'un cabinet d'avocats, pour manifester cette étroitesse des liens noués avec les milieux professionnels.

En effet, il faut que nous soyons cohérents avec nos propres critères, et que ce colloque soit aussi l'occasion de manifester que nous nous appliquons la grille de lecture que nous appliquons aux équipes que nous évaluons. Il serait paradoxal qu'en effet, nous soyons à côté de ces critères.

Finalement, ce sont presque tous les critères que nous utilisons que nous devrions nous appliquer pour construire ce colloque des 13 et 14 mars, avec un accent particulier mis sur le point qui a été relevé. En effet, nous allons être jumelés à une opération conduite en direction des entreprises, ce dont je me réjouis beaucoup.

Jean-Marc GEIB :

Les idées qui sont émises ici sont très intéressantes. L'aspect partenariat est en effet un point de développement important de notre évaluation des formations. Que ce soit les partenariats étrangers, avec les milieux économiques, voire les milieux culturels dans le cadre de formations d'art ou d'autres, cela fait partie du plan d'action de la section des formations.

René-Paul MARTIN-DENAVIT :

En fait, la parole va être donnée aux universités pour qu'elles présentent leurs meilleures pratiques. L'AERES sera à l'écoute, mais elle va aussi encourager, je suppose, le fait que ces bonnes pratiques soient adoptées par les autres.

Je rejoins ce qui a été dit sur la visibilité indispensable de nos propres critères, qui doivent encourager ces orientations.

Il faudra probablement aussi que l'AERES indique comment elle pourra faciliter ce transfert entre les universités. Avez-vous des idées ?

Jean-Marc GEIB :

Les établissements sont libres de mettre en place leur offre de formation, les partenariats qu'ils souhaitent, mais nous travaillons avec les établissements en amont de l'évaluation, en leur expliquant les questions qu'on va leur poser. Ces questions induisent une réflexion dans les établissements. Cela a été très clair sur le suivi des étudiants et le sera, je l'espère, sur les partenariats internationaux et les partenariats de tous types.

Lors de ce colloque, l'AERES ne va pas obligatoirement prendre la parole et adresser un message fort aux établissements, mais il est vrai que nous devons réfléchir sur la façon de diffuser ensuite ces bonnes pratiques, notamment grâce à ce qui sera discuté ensuite avec les établissements en amont de leurs évaluations.

Ce sera aussi l'occasion d'appeler l'attention des entreprises et des associations étudiantes. Le but est de toucher un public sur des témoignages et des bonnes pratiques sans se centrer toutefois sur un type de formation.

Jean-Daniel BOISSONNAT :

Est-ce que la formation par la recherche sera bien présente dans ce colloque et est-ce qu'une association comme l'Association de Bernard Gregory sera contactée ?

Jean-Marc GEIB :

Oui. Je suis en contact, non pas à ce stade avec l'Association Bernard Gregory, mais avec la Confédération des Jeunes Chercheurs qui a travaillé sur la charte qualité des docteurs dans les unités de recherche et nous a beaucoup aidé dans la mise en place du « jeune docteur » dans les comités d'experts des écoles doctorales.

Le 30 septembre, je suis invité au quinzième anniversaire de la Confédération à Strasbourg et j'ai déjà parlé avec eux d'une intervention au colloque.

Une intervenante :

Le thème du transfert de connaissances ou de la valorisation du transfert de technologies est toujours l'un des thèmes traités par ces rencontres.

Il serait bien de penser à aborder le sujet de la formation à la recherche qui est toujours abordé trop tard dans la vie de la recherche.

Jean-Marc GEIB :

C'est une bonne idée. Oui.

Monique CAPRON :

Je m'associe à tout ce qui a été dit sur l'intérêt de coupler le colloque que vous avez prévu avec cette manifestation.

Est-il justifié cependant de déplacer la date du conseil, ce qui, sur le plan logistique, va nous conduire à rester trois jours à Paris, et ne nous permettra peut-être pas d'avoir le recul nécessaire vis-à-vis du colloque ?

Il serait peut-être plus intéressant de découpler le conseil de ce colloque, d'autant qu'une nuit d'hôtel à Paris coûte cher. On peut peut-être prévoir de fixer le conseil la semaine d'après, de manière à ce que l'on ait le temps de partager ce qui aurait été fait entre nous.

Didier HOUSSIN :

L'idée centrale est de vous associer à ce colloque sur les formations. Elle est ensuite de vous éviter de vous déplacer deux fois de manière rapprochée. D'où l'idée d'accoler le conseil et le colloque. L'idée, enfin, était de profiter aussi de ce colloque pour créer un moment de convivialité, par exemple, le soir du premier jour, entre le conseil et des personnels de l'agence.

Sylvie ROUSSET :

Ce serait bien de fixer la date à l'avance, en particulier pour la réunion du conseil.

Une intervenante :

Je trouve que c'est bien que les membres du conseil, dans le cadre de leur agenda prédéfini pour leurs tâches dans le cadre de l'AERES, puissent consacrer une demi-journée à écouter ce qui se dit sur le sujet des formations.

Je suis plutôt partisane de bloquer, le même jour, une demi-journée sur les questions courantes du conseil et une demi-journée pour s'imprégner du colloque. Cela permettra à plus de gens de se libérer pour faire cet effort d'acculturation aux questions de formation.

Didier HOUSSIN :

C'est un point important.

Souvenez-vous du petit questionnaire sur les pôles d'intérêt des membres du conseil ! Le sujet des formations n'a pas soulevé un enthousiasme majeur.

Or, c'est un aspect extrêmement important du rôle de l'agence. La recherche, c'est très important, mais la formation, aussi.

Si l'on peut vous attirer sur le sujet de la formation et faire en sorte que vous y preniez goût, que vous y réfléchissiez, et que vous fassiez que l'on progresse dans ce domaine, c'est extrêmement important.

Vous voyez qu'il y a, derrière cet accollement d'une réunion du conseil et du colloque, une tactique extrêmement subtile.

Un intervenant :

Est-ce que les grandes écoles sont associées à ces rencontres ?

Jean-Marc GEIB :

Ce n'est pas fermé. Les grandes écoles y ont tout à fait leur place, mais le colloque sur l'évaluation au service des formations se situera sans doute plus dans le cadre des établissements universitaires que dans le cadre des grandes écoles puisque, pour beaucoup de grandes écoles, l'AERES ne voit pas l'offre de formation, dont l'évaluation relève de la CTI.

Didier HOUSSIN :

On pourra toutefois sûrement identifier des pratiques, qui aujourd'hui témoignent d'un rapprochement entre universités et grandes écoles, par exemple en termes d'adossement à la recherche.

Pour revenir aux aspects pratiques, il me semble que, de la discussion, se dégage l'idée que l'on organise une séance du conseil dans le contexte de ce colloque sur « l'évaluation des services des formations », auquel cas elle serait le 14 mars. Cela vous permettrait de participer au colloque d'une manière ou d'une autre et, dans le même déplacement, de participer à une réunion du conseil qui se tiendrait sur une demi-journée. Pour cela, la réunion du conseil, qui était prévue le 8 mars, serait supprimée et remplacée par cette réunion du 14 mars.

Vous avez raison. Il vaut mieux que l'on décide aujourd'hui. Cela va nous permettre d'anticiper. Qui est favorable à ce changement ? Dans l'ensemble, vous êtes favorables, même très favorables. On va donc faire cela.

Supprimez donc sur vos agendas le 8 mars et bloquez le 14 mars pour conseil plus colloque. Bien sûr, si vous pouvez venir aussi le 13 mars au colloque, vous serez les bienvenus. Le 14 au matin, ce sera la dernière demi-journée du colloque « l'évaluation au service des formations ». Et l'après-midi, nous organiserons une séance du conseil qui se tiendra vraisemblablement au même endroit, au Palais des Congrès.

Nous vous tiendrons informés lors d'un prochain conseil de l'avancée du projet.

V - Préparation de l'actualisation du plan stratégique 2010 -2014

Didier HOUSSIN :

Le point suivant s'appelle « Préparation de l'actualisation du plan stratégique ». Vous avez reçu un document. Je voudrais vous dire brièvement ce qu'il y a derrière ce projet.

L'AERES était dotée d'un plan stratégique depuis 2010, le plan stratégique 2010-2014. Il y avait une vision pour 2014 et un certain nombre d'objectifs stratégiques. Il y en avait trois. Et puis, il y avait des objectifs opérationnels et un calendrier s'agissant de lancer, de conclure ou de poursuivre un certain nombre d'actions.

Nous serons bientôt à mi-parcours de ce plan stratégique et il nous est apparu qu'il pouvait y avoir lieu de le réexaminer et éventuellement de le faire évoluer. Il ne s'agit pas de le bouleverser, parce que, malgré tout, il est très lié aux missions de l'AERES. Mais, il pourrait être utile d'envisager un certain nombre d'inflexions.

Les arguments pour cela sont, premièrement, que le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche a pas mal bougé depuis 2010. Il y a eu, comme vous le savez, un certain nombre d'évolutions, notamment le grand emprunt avec les investissements d'avenir et tout ce que cela suscite. Il y a eu également le développement des alliances. Il y a eu le plan « réussir en licence » et le nouvel arrêté sur la licence. Il y a également la manière dont les choses ont pu évoluer au sein des universités. Il y a donc un changement qui, logiquement, doit nous amener à nous poser la question : est-ce que, dans ce nouveau contexte, le plan stratégique de l'AERES reste complètement approprié ?

La deuxième chose est qu'il y a eu une évaluation externe de l'AERES, qui a pris place en 2010, et dont Mr Martin-Denavit et Mme Maurel nous parlerons lors du prochain conseil. Elle a été faite dans le cadre dans l'inscription au registre de l'*European Quality Assurance Register for Higher Education*, EQAR. Cette évaluation externe et indépendante de l'AERES nous fournit un certain nombre de recommandations, donc d'améliorations possibles. Ayant à notre disposition ces recommandations, et celles-ci pouvant éventuellement concerner le plan stratégique, la question se pose : est-ce qu'il ne faudrait pas tenir compte de ces recommandations dans le cadre de ce plan stratégique et donc le faire évoluer un peu ?

Il y a d'ailleurs aussi d'autres analyses de l'action de l'AERES dont il pourrait être intéressant de tenir compte, notamment un rapport à venir de Futuris et les travaux d'une équipe de recherche suisse.

Un troisième aspect doit être pris en compte : l'état d'avancement du plan actuel.

A partir de ces trois éléments, il nous a semblé opportun de préparer une actualisation du plan stratégique et, le cas échéant, une inflexion de la trajectoire qui était prévue dans ce plan stratégique.

Nous voulions avoir avec vous une discussion, d'abord, sur l'opportunité de la démarche, puis débattre de deux choses.

Premièrement, est-ce que la vision que nous avons, en 2010, pour 2014, est une vision qui reste valide ? Ou est-ce qu'elle doit être reconfigurée ? Il y a une seconde chose : est-ce que les objectifs stratégiques qui avaient été fixés doivent être réexaminés ?

Dans le document qui vous a été adressé, vous avez vu des évolutions possibles de ces axes stratégiques et des objectifs stratégiques. Le tableau numéro 3 présente une éventuelle reformulation de la visée stratégique et opérationnelle de ce plan.

Nous n'avons pas voulu aller plus loin à ce stade et, en particulier, entrer dans le détail des actions qui pourraient être mises en œuvre selon ces nouvelles orientations.

Donc, premièrement, est-ce que cela vous paraît bien d'actualiser le plan stratégique ?

Deuxièmement, et si oui, est-ce que vous êtes d'accord avec l'idée de réexaminer la vision pour 2014 et un certain nombre d'axes stratégiques ?

Une intervenante :

J'ai été sensible à ce document. Je le trouve intéressant. Il détaille ce que vous venez de dire

Sur la première question de savoir s'il faut réexaminer le plan à mi-parcours, cela me semble évident : oui.

Quant au réexamen de la vision, sur le tableau 3, elle paraît plus ouverte et plus humble, ce qui ne veut pas dire qu'elle est moins forte. Du coup, je l'ai trouvée beaucoup plus séduisante et en phase avec les évolutions du contexte. Sinon, il y a deux ou trois autres points sur lesquels, éventuellement, j'interviendrai, si l'on discute chacun des axes.

Globalement, je salue ce travail. Il me semble important et il est bien en phase avec les attentes.

Didier HOUSSIN :

Effectivement, restons dans un premier temps sur la problématique d'ensemble. En fonction de la manière dont les uns et les autres s'exprimeront, on pourra ensuite rentrer dans le détail.

Bernard TEYSSIÉ :

Dans le prolongement des observations que vous formuliez précédemment sur l'accent qui doit être mis sur les formations, je m'interrogeais sur la pertinence qu'il y aurait à faire apparaître très clairement, dans ces axes stratégiques (et au fond cela me semble valoir pour le 1, le 2, le 3 et le 4), les partenariats et le développement des partenariats de l'AERES, notamment avec les acteurs professionnels, les acteurs économiques.

Je pense aux organes représentatifs d'un secteur d'activité. Pour le petit, minuscule, domaine que je connais, il y en a un qui est le Conseil National du Droit. Il rassemble la totalité des professions juridiques et judiciaires. Nous l'avons déjà évoqué. Pourquoi ne pas mettre l'accent sur des partenariats qu'il conviendrait de renforcer avec des organismes représentatifs, souvent très au fait des formations et des besoins de formation, aussi parfois des besoins d'articulation en matière de recherche ?

En second lieu, lorsque je parle de partenariat, je pense aussi à des partenariats plus directement établis avec ces acteurs économiques, que sont les entreprises au sens large. Après tout, ce sont ces entreprises qui seront les employeurs de beaucoup d'étudiants formés. Dans la mesure où nous avons, au cœur de nos préoccupations, la qualité des formations des étudiants, il me semble que des partenariats étroits avec ceux qui seront les recruteurs des étudiants formés, peuvent être pertinents.

Ces deux types de partenariat, avec les acteurs économiques, les acteurs professionnels, me paraissent pouvoir irriguer l'ensemble des axes stratégiques, en tout cas, les colorer et manifester ainsi combien nous sommes préoccupés de ces liens avec le monde extérieur, dans ce que l'un des membres du conseil appelait tout à l'heure la vraie vie.

Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. C'est une remarque importante. Dans le cadre de l'axe stratégique numéro 3, qui a trait au positionnement, nous avons peut-être été trop attentifs à la question de l'équilibre du positionnement entre le monde académique, le ministère, les élus, et pas assez à une approche plus dynamique, au travers des liens qui se tissent, c'est-à-dire des partenariats que vous évoquez.

Toute la difficulté sera de tisser ces liens sans apparaître au service de tel ou tel acteur. Nous allons réfléchir à la façon de formuler les choses en ce sens.

Marianne LEFORT :

Je poursuis là-dessus puisque cela fait partie des éléments que j'aurais voulu voir dans l'axe 3. Dans l'objectif E, il est marqué : « *faire connaître aux différents publics cible* ».

Nous le verrons dans la présentation de Pierre Glorieux cet après-midi sur la notation. On parle de publics cible. Pour moi, le secteur socio-professionnel ou socio-économique en est un, évidemment. J'ai donc pensé à une reformulation de cet objectif E : « *faire connaître et partager avec les différents publics cible* », notamment pour prendre en compte la remarque de Monsieur Teyslié.

Ghislaine FILLIATREAU :

Globalement, la référence systémique au dispositif d'enseignement supérieur et de recherche est très bien, mais il y a aussi la dimension des établissements singuliers dans leur diversité, et l'appui à la différenciation.

Il faudrait qu'apparaisse cet item, une fois, à un niveau, que l'AERES pourra aussi appuyer les établissements dans leur singularité. Je trouve que cet item manque.

Didier HOUSSIN :

Probablement par commodité, il y a un usage excessif du mot « dispositif d'enseignement et de recherche », qui fait un peu valise. Du coup, cela ne fait pas assez place au fait que, malgré tout, il y a bien des acteurs distincts et qu'ils ne peuvent pas être traités de la même manière. C'est bien ce que vous voulez dire ?

Ghislaine FILLIATREAU :

Oui et qu'une amélioration du dispositif, qui est ce que souhaite l'AERES et ce pourquoi elle se veut centrale, passe aussi par un appui à la singularité des établissements.

Didier HOUSSIN :

Je comprends. Il faut que l'on arrive à formuler cela.

Simon THORPE :

J'étais en train de penser qu'il y a une évolution stratégique, dont on a parlé aujourd'hui : ce qui a trait aux modalités d'évaluation des personnels.

Cela vaut la peine d'être mentionné car, même si c'était dans la Loi, ce n'était pas vraiment dans la stratégie de l'AERES jusqu'à présent, il me semble.

Monique CAPRON :

Je suis assez impressionnée par cette réflexion, telle que je l'ai découverte. Je vous avoue que je n'ai pas eu le temps de m'y plonger à fond.

La notion d'évolutivité dans le temps ou à mi-parcours, par rapport à ce que j'ai connu dans d'autres situations, je trouve cela très bien. Mon avis sera cependant critique sur certains termes.

La vision 2014 est, pour moi, un peu trop optimiste : l'AERES sera formidable dans tous ses éléments et n'aura plus de marge d'évolution, tellement tout sera devenu bon ! Par exemple, je tique sur le mot « crédible ». Est-ce que c'est « crédible » qui est important, ou est-ce que c'est « reconnu » ou « accepté » plutôt que « crédible » ?

Je vais encore plus en avant, en disant qu'il faut se laisser une marge de progression après 2014.

Didier HOUSSIN :

Je comprends. Il faut que nous soyons, à la fois, ambitieux dans la formulation, réalistes, et que l'on en garde sous le pied pour la suite.

Jean-Daniel BOISSONNAT :

Je rebondis sur le mot crédible. Il y a un autre qualificatif qui me paraît important. C'est qu'il y ait une adhésion de la communauté.

Ce terme transparaisait, il me semble, dans l'ancien tableau 1, au point 3 : « *Mener dès 2010 une réflexion sur les finalités de l'évolution* ».

Une finalité importante de l'action de l'AERES est l'adhésion en retour des évalués, mais aussi des évaluateurs, des experts, qui font un travail considérable. Il est important que le succès par rapport à cela fasse partie de la vision stratégique.

Didier HOUSSIN :

Il faut effectivement que l'on voie comment tenir compte de ce point. Il y a des choses qui dépendent de nous et des choses qui n'en dépendent pas, comme disaient les Stoïciens. La question des finalités ne dépend pas vraiment de l'AERES. En effet la finalité a, me semble-t-il, trait à l'usage qui est fait de l'évaluation par ceux qui décident, ceux qui financent.

C'est pourquoi, il m'avait paru que, dans la manière de formuler le premier axe stratégique, l'AERES s'attaquait à un objet qui était en fait hors de sa portée.

D'un autre côté, j'entends ce que vous dites. Il faut que l'on réfléchisse à ne pas donner le sentiment de se désintéresser de ce qui se passe après. Notamment, quant à la notion d'adhésion, vous avez raison.

Simon THORPE :

Sur les domaines qui sont traités par l'AERES, il me semble qu'il y a des évolutions. On a parlé du grand emprunt. Il y a eu également les RTRA et les RTRS.

Est-ce qu'il est prévu, à un moment donné, d'évaluer le fonctionnement de tout cela ?

Didier HOUSSIN :

Vous soulevez une question importante. Il est vrai que le document, tel qu'il est là, ne rentre pas suffisamment dans le détail. Parmi les évolutions importantes du contexte, il y a l'initiative des investissements d'avenir avec les nouveaux objets qu'elle crée et qui sont à des échelles assez variées, depuis l'unité, avec par exemple les LABEX, jusqu'à des objets plus larges, comme par exemple les IDEX, qui relèvent plutôt du rapprochement d'universités.

Deux questions se posent.

Premièrement, est-ce que l'AERES a aujourd'hui une vision suffisamment claire du nouveau paysage qui se dessine et de son rôle dans ce nouveau paysage ? De ce point de vue, Pierre Glorieux a mis en place un groupe de travail animé par Mr Cappy, qui s'appelle « Nouveaux objets », et qui va justement essayer de produire une cartographie de ce paysage transformé, du fait des investissements d'avenir, mais aussi des objets un peu moins nouveaux mais quand même récents, comme les RTRA, RTRS.

La deuxième question est celle du rôle de l'AERES dans ce nouveau contexte.

Vous savez que, dans le cadre des investissements d'avenir, les opérateurs, en particulier l'Agence Nationale de la Recherche, qui est l'opérateur principal, ont été chargés d'établir des conventions avec les bénéficiaires et ils sont nombreux. Dans ces conventions, il y a un certain nombre d'articles (je crois que c'est 5, 6 et 7) qui traitent de l'évaluation : du suivi et de l'avancement des actions, de l'engagement des financements, mais aussi des résultats, et des impacts socio-économiques.

C'est un premier aspect de l'évaluation.

Un deuxième aspect de l'évaluation est que l'AERES a un rôle, prévu par la Loi, d'évaluer des unités, des établissements et des organismes. Compte tenu de ces nouvelles reconnaissances, parfois de ces nouvelles structures, quelles conséquences pour le travail de l'AERES ? D'évidence, dans le cadre de l'évaluation des unités de recherche, l'AERES aura à tenir compte du fait que telle unité est reconnue comme LABEX, a voulu l'être et ne l'a pas été, ou n'a pas voulu l'être. D'ores et déjà aussi, la convention concernant les instituts hospitalo-universitaires prévoit un rôle pour l'AERES.

Il y a ensuite la question importante des IDEX, qui ne peut pas ne pas être considérée dans le cadre du processus d'évaluation des établissements, d'autant plus que, pour le renouvellement des IDEX après quatre ans, il est prévu une évaluation préalable.

Philippe Tchamitchian et son équipe sont en train de réfléchir à un projet, qu'il a déjà évoqué lors du dernier conseil : celui d'évaluer de manière synchrone les stratégies de coopération des établissements, justement pour se faire une idée de ce qui les détermine, de la manière par laquelle elles se développent ou pas. Les projets IDEX, retenus ou pas, sont bien sûr intéressants de ce point de vue.

Il y a un troisième aspect de l'évaluation à ce sujet, beaucoup plus macroscopique et à plus grande portée : l'évaluation de l'impact que la politique des investissements d'avenir sur la recherche et l'enseignement supérieur aura, en termes d'innovation, de niveau d'industrialisation du pays, d'emplois et de croissance. Ces évaluations imposent de mobiliser la recherche, et il y a des initiatives dans le même sens aux Etats-Unis et au niveau européen. Mes homologues britanniques m'ont indiqué la semaine passée que la question de l'impact de la recherche est au cœur de la réflexion en Grande-Bretagne.

S'en rapproche la question de l'impact sur le système d'enseignement supérieur et de recherche. Est-ce que ces investissements d'avenir vont avoir un effet de levier ? Comment évaluer un tel effet ?

Ce sont des questions qu'à l'AERES, nous nous posons, en même temps que nous nous préparons à jouer notre rôle d'évaluation, lorsque cela relève de notre compétence.

Monique CAPRON :

Merci beaucoup, Monsieur le Président, d'aborder ce sujet en détail. Il est vrai que l'existence de ces nouveaux outils et leur mise en place à marche forcée, on peut dire, posent beaucoup de questions quant à leur suivi, le suivi étant un terme générique. Le suivi financier, il est vrai que c'est le rôle de l'ANR. Mais il y a aussi un impact socio-économique, un impact sur la recherche, etc.

Il faut absolument une réflexion approfondie sur tous les points que vous avez cités. Je me rends compte, en étant un peu au cœur du dispositif, en particulier en ce qui concerne les instituts hospitalo-universitaires (IHU), que les indicateurs de suivi d'un IHU, qui est une structure nouvelle au sein d'un hôpital et d'une université, va poser beaucoup de questions.

Actuellement, personne ne sait comment ces évaluations vont être réalisées. La seule chose que l'on sait, en particulier dans le cadre des IHU, est que, dans la convention, il est indiqué que les IHU vont être évalués par l'AERES.

A quel niveau l'AERES va-t-elle jouer sur les autres objets ? Hier, cela a été évoqué lors des ateliers. La notion d'évaluation actuelle fournie par l'AERES par vague géographique, m'apparaît presque dépassée. Dans la mesure où les six IHU (je prends cet exemple) sont répartis sur le territoire national, l'évaluation en fonction des vagues va conduire à ce qu'il y en ait qui vont être évalués après un an, d'autres après deux ans, d'autres après quatre ans, etc....

Il y a donc une réflexion à mener. La place de l'AERES va être capitale. Il faut mettre en route une discussion avec le CGI et le ministère, où l'on se préoccupe de l'évaluation de ces nouveaux objets.

L'AERES, comme vous l'avez dit, doit se porter volontaire pour participer à différentes niveaux de l'évaluation. En tout cas, moi, je suis volontaire.

Marianne LEFORT :

La question de l'impact, au sens très large, tel que vous le soulevez, est un point central pour l'avenir de l'AERES, qui n'est pas bien armée. Je voulais citer, pour mémoire, une réflexion qu'a suscitée l'INRA sur ce sujet depuis environ deux ans.

Didier HOUSSIN :

Il y a effectivement d'abord une question d'échelle et de compétence. Je partage l'idée qu'il faut bientôt que l'AERES dise : « Compte tenu de ce que l'on sait faire et compte tenu de nos missions, nous sommes volontaires pour faire cela, cela et cela. ».

Je suis convaincu aussi, et je rejoins le point de vue de Madame Capron là-dessus, qu'il doit y avoir une part de synchronisation. Je ne pense pas que l'on ne puisse sortir du cycle de la vie quinquennale mais il y a, sur certains objets, aussi une nécessité d'être synchrones. Sans doute, les IHU en font partie. Il y en a d'autres. Je pense aux IDEX.

Sur la question de l'impact, j'ai l'impression qu'il y a deux niveaux. Il y a d'abord la question de l'évaluation de l'impact de la recherche, telle qu'on la fait dans le cadre des unités de recherche. Nous allons revenir tout à l'heure sur le sujet dans le cadre de la notation : quel est l'impact de l'activité d'une équipe ou d'une unité ?

Et puis, il y a l'impact plus large d'une initiative comme les investissements d'avenir. Sur ce sujet, je pense que l'AERES n'est pas aujourd'hui armée, à part pour dire que le sujet est important, et qu'il faut mobiliser des équipes de recherche là-dessus, des économistes, des sociologues. Monsieur Kramarz serait là, je pense qu'il serait capable de nous dire comment il faut monter une affaire comme cela.

Didier HOUSSIN :

Je partage tout à fait votre analyse. Il est vrai que ce document ne rentre pas dans le détail des actions qui peuvent être envisagées. Mais il y a, dans ces actions, l'idée de renforcer, d'abord, la présence étudiante au sein de l'agence. Ils sont associés aujourd'hui à un certain nombre de comités de visite, mais il serait utile, au sein de l'agence, de réunir un comité étudiant. Les anglais, que j'ai vus la semaine dernière, ont mis en place un tel comité étudiant. Ce comité aurait un regard sur ce que produit l'agence, afin que ce soit compréhensible par les étudiants, y compris les plus jeunes. Ceci peut être rapproché du projet dont Madame Filliatreau pourra parler, qui est le projet européen U-Multirank. On peut imaginer que l'AERES soit associée, d'une certaine manière, à un projet comme celui-ci.

Bernard TEYSSIÉ :

J'ai deux micro-remarques. La première porte sur ce qui vient d'être dit. Je peux attester que la population étudiante, même jeune, se retrouve bien dans les évaluations de l'AERES. Elle regarde la note mise aux formations ou aux équipes de recherche. Je ne suis pas convaincu qu'elle lise les rapports mais, en tout cas, elle est très au courant des notes. Cela la guide dans ses démarches.

Ma deuxième remarque concerne l'évaluation de l'impact des investissements d'avenir, IDEX, LABEX, etc...Vous avez à très juste titre souligné qu'il y a des impacts économiques qu'il faut mesurer. Il y a des impacts en termes d'emplois qu'il faut mesurer. Et l'AERES n'est pas aujourd'hui équipée pour procéder à ce type d'évaluation.

Je me posais la question de savoir s'il ne faudrait pas, là encore, imaginer des opérations d'évaluation conjointes, Je ne sais pas si c'est avec le conseil d'analyse stratégique, le conseil économique et social, la Cour des Comptes, ou avec des organismes professionnels d'évaluation des politiques économiques.

Je me posais la question de savoir si nous ne pourrions pas être, sinon au cœur, en tout cas un acteur d'un réseau d'évaluation des impacts économiques et sociaux de ces investissements. Au fond, pourquoi ne pas prendre l'initiative et ne pas contacter un certain nombre de ceux qui pourraient nous aider à aborder les impacts que nous avons peut-être du mal à mesurer nous-mêmes.

Didier HOUSSIN :

Ce que vous dites est important et il faut que l'on réfléchisse à ce type de partenariat.

Un autre aspect est la mobilisation de la recherche. Une chose envisageable, dans le cadre des investissements d'avenir, pourrait être de susciter des projets de recherche visant à mesurer ou à améliorer la capacité de mesurer l'impact économique et social de ces investissements.

Simon THORPE :

Je dois admettre que, pour moi, cela change assez radicalement mon idée de l'AERES, si elle s'engage dans cette direction.

Lorsque l'on envoie un comité d'experts pour évaluer une université, une formation, une unité, il est là pour voir ce que les gens dans l'université disent sur les questions d'emploi et tout le reste. Si l'université dit : « *Nous avons un programme qui a permis de créer des emplois.* », etc., c'est à prendre en compte.

Mais, je ne vois pas en quoi ce serait le travail de l'AERES de collecter ou fournir les données de cette évaluation. Pour moi, c'est un autre type d'activité. Je ne vois pas l'AERES comme cela.

Ghislaine FILLIATREAU :

Je vais rebondir avec intérêt sur votre remarque sur les équipes de recherche et la question de l'impact des investissements d'avenir. Le conseil pourrait recommander que ce type de travaux et de projets soit encouragé en France.

Il y a à la National Science Foundation (NSF), un gros programme qui s'appelle « Science of Science and Innovation Policy ». Je dis au passage, pour ceux que cela intéresse que l'on reçoit la directrice de ce programme à l'OST, le 11 octobre et l'on est ravi de vous inviter au séminaire qu'elle va donner pour expliquer ce que fait la NSF.

Cette dynamique pourrait être encouragée en France, parce qu'il y a des équipes de recherche qui pourraient réellement faire des travaux dont bénéficierait l'AERES.

Didier HOUSSIN :

Concernant l'évaluation des impacts de la recherche à un niveau très large, effectivement, l'AERES ne peut être le porteur. Mais elle peut être associée à une réflexion d'ensemble et dire que c'est important, qu'elle en attend quelque chose et que cela aidera son travail.

Florence LEGROS :

Ce sont des métiers qui me semblent très différents. Évaluer la qualité d'une équipe n'est pas évaluer une politique économique. Il ne me semble pas que l'AERES, ce n'est pas dénigrer le travail de cette institution de le dire, soit outillée pour faire une évaluation à vingt ans de l'impact des investissements d'avenir.

De même, l'impact en termes d'emplois, ce n'est pas compter les chercheurs en plus du laboratoire X, c'est regarder ce que les investissements ont pu créer comme dynamique de croissance à long terme et ce que cela a pu créer comme emplois. L'innovation et les gains de productivité, il me semble que ce n'est pas le même métier.

Par contre, ce qui est le métier de l'AERES, c'est bien d'évaluer les équipes, donc aussi de savoir identifier les équipes qui peuvent être compétentes sur ces questions,. Par exemple, PSE, boulevard Jourdan est une équipe de qualité, et dont c'est le métier de faire de l'évaluation de politiques économiques ou de politiques d'éducation.

Cécile THARAUD :

Je comprends que ce soient deux métiers différents. Autant ce n'est probablement pas le métier de l'AERES, autant il me paraît fondamental, vues les sommes d'argent qui sont investies et la révolution organisationnelle que l'on est en train de vivre si les efforts du grand emprunt persistent, que l'AERES s'associe, sous une forme ou sous une autre, à ce type de réflexion.

Didier HOUSSIN :

Je retiens que la démarche d'actualisation n'est pas contestée et qu'un certain nombre de remarques ont été formulées sur ce qui a été dessiné, notamment dans le tableau 3. Nous allons bien sûr en tenir compte puis nous reviendrons vers vous, soit au prochain conseil, soit à celui d'après, avec quelque chose de plus enrichi, notamment sous l'angle des objectifs opérationnels, des actions à mener.

Merci beaucoup de cet échange.

VI - Procédure de recrutement des directeurs de section

Le point suivant revient sur la question du recrutement des directeurs de section.

Vous vous souvenez que l'on avait évoqué le sujet lors du recrutement du directeur de la section des Etablissements, en l'occurrence Philippe Tchamitchian qui est parmi nous depuis début septembre.

Vous aviez dit que la procédure actuelle laissait peu de place au conseil, en dehors du fait qu'il peut voter non, ce qui est malgré tout beaucoup.

D'un autre côté, il y a des textes qui disent que le président propose un nom au conseil. En réfléchissant et en tenant compte notamment de ce qu'avaient dit Monsieur Martin-Denavit et Monsieur Menjot, et comme par ailleurs la question se pose s'agissant de la section des Unités de Recherche, je voulais que l'on refasse un point aujourd'hui sur ce sujet.

Comme vous le savez, Pierre Glorieux a souhaité pouvoir quitter l'agence avant le terme de son mandat pour des raisons personnelles.

Je le regrette beaucoup, mais nous sommes donc conduits à devoir chercher quelqu'un pour lui succéder. Il y a eu appel à candidatures sur le site de l'agence avant la période du mois d'août. Sept candidatures sont arrivées. Je voulais évoquer avec vous la manière selon laquelle nous pourrions procéder. Ma proposition est de mettre en place un comité d'audition, qui entendrait les sept candidats et qui me donnerait un avis sur eux et je propose qu'il soit composé de quatre personnes, dont deux membres du conseil, et deux personnes que je désignerais.

Deux personnes seraient prêtes à participer à ce comité d'audition : Madame Le Douarin et Monsieur Chabbal. Quant aux membres du conseil, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Monsieur Martin-Denavit et Monsieur Menjot, qui avaient manifesté leur intérêt pour ce sujet, mais d'autres membres peuvent se manifester.

Ainsi, au moment où je proposerai un candidat au conseil, il y aura eu malgré tout une forme de participation du conseil en amont. Est-ce que cela vous paraît bien ?

Monique CAPRON :

Je ne souhaite pas en faire partie, mais je me posais une question sur l'analyse des CV et la recevabilité des candidatures avant les auditions. Il y a peut-être des candidatures qui ne sont pas recevables d'emblée.

Est-ce que c'est la peine d'auditionner sept personnes, si l'on sait que certaines ne remplissent pas les conditions à la lecture de leur CV ? Ceci pour faciliter un peu le travail du comité d'audition.

Didier HOUSSIN :

Vous avez raison. Il y aura, la semaine prochaine, une première réunion du comité d'audition, destinée à ce qu'il sache ce qu'est le rôle du directeur de la section - Pierre Glorieux est prêt à expliquer le travail qu'il fait- et à passer en revue les candidatures, pour savoir lesquelles justifient une audition.

Florence LEGROS :

Messieurs, je n'ai rien contre vous, mais je fais remarquer que ce comité d'audition est 100 % masculin.

Didier HOUSSIN :

Madame Le Douarin en fait partie, et des membres du conseil de genre féminin peuvent se proposer.

Florence LEGROS :

Mea culpa, Monsieur le Président.

Didier HOUSSIN :

Si vous connaissez Madame Le Douarin, vous savez d'ailleurs qu'elle compte facilement pour deux ou trois.

Si cela répond aux attentes du conseil, merci de vous concerter durant la pause pour que deux membres du conseil se proposent pour faire partie de ce comité d'audition.

Compte tenu du temps restant avant la pause, sans doute faut-il revoir l'ordre du jour.

Bernard TEYSSIE :

Est-ce que l'on ne peut traiter le point 8, qui me paraît pouvoir l'être ?

Didier HOUSSIN :

Nous pouvons traiter le point 8.

| VII - Vague en cours et lancement de la nouvelle vague (sections 1, 2 et 3) |

Didier HOUSSIN :

Nous traitons donc fait le point 8 : vague en cours et lancement de la nouvelle vague.

Nous commençons par Jean Marc Geib, puis ce sera Pierre Glorieux et enfin Philippe Tchamitchian.

Jean-Marc GEIB :

Un document va vous être distribué sur le bilan de la vague B en termes de formations et de diplômes.

Comme vous le savez, la section des Formations et des Diplômes est organisée en fonction des types de formations. Les processus ne sont pas tout à fait les mêmes pour évaluer les licences, les masters, les écoles doctorales et les licences professionnelles.

La vague B a été une très grosse vague en termes d'évaluation des formations. C'est une vague qui comprend beaucoup de sites, d'établissements et des établissements importants. Il y a le secteur marseillais mais aussi beaucoup d'universités plus petites. Dans beaucoup de cas, les universités de cette vague reproduisent l'ensemble des types de formation possibles.

Concernant les licences, l'AERES a évalué 554 mentions de licences. Cela a mobilisé 184 experts. Il y avait 59 % d'hommes et 41 % de femmes.

Chaque mention a été évaluée par deux experts sur dossier. L'ensemble de ces experts a formé un comité pour l'ensemble des licences d'un site ou d'un établissement. Le président de ce comité était chargé, à la fois de l'harmonisation des rapports, et aussi de faire une synthèse de l'offre de formation de l'établissement pour lequel il était président du comité.

Si l'on prend la répartition des notes sur l'ensemble de la vague B pour les licences, il y a 3,8 % de A+, 35 % de A, 51,4 % de B, et 9,7 % de C.

A l'analyse par domaine, il apparaît qu'il y a une tendance vers les B et C, pour les STAPS et les SHS.

Pour ce qui est des licences professionnelles, de façon réglementaire, il y a toujours une parité entre l'évaluation professionnelle et l'évaluation académique. L'AERES a évalué 576 spécialités de licences professionnelles.

Il y avait toujours deux experts et un comité de validation globale et d'harmonisation. Au total, 132 experts ont été mobilisés, dont 71 % d'hommes et 29 % de femmes. C'est un peu moins équilibré.

Les résultats sont un peu différents. Il y a eu 9,9 % de C, 38 % de B, 45 % de A et 6 % de A+.

C'était la première fois que l'AERES évaluait les licences professionnelles. Le résultat est plutôt positif. Les licences professionnelles sont souvent bien intégrées dans le contexte local, avec des équipes pédagogiques qui sont extrêmement motivées, plus peut-être que dans un cadre plus général. Les relations avec le monde socio-économique et industriel sont dans l'ensemble bonnes.

Par contre, nous avons noté une fragilité potentielle de ces licences professionnelles : elles s'appuient souvent sur un contexte industriel local, qui peut fortement changer en période de crise, et sur des équipes pédagogiques elles-mêmes extrêmement sensibles au départ d'un porteur, par exemple.

J'en viens au troisième point, celui des masters. L'AERES a évalué 569 mentions de master, pour un total de 1 975 spécialités.

Il y avait toujours deux experts par mention. Il y avait trois comités par site pour l'évaluation des mentions de masters, puisque l'on faisait des comités thématiques. Pour simplifier, il y avait un comité DEG (droit, économie et gestion), un comité des humanités (lettres, SHS, etc.) et un comité sciences, technologies et santé. On dupliquait, pour chaque site, le nombre de comités.

Cela a mobilisé 301 experts, avec 67 % d'hommes et 33 % de femmes.

Globalement, l'évaluation donne des résultats qui sont bien partagés : 4,8 % de A+, 45 % de A, 45% de B et 9 % de C.

Les résultats sont donc cohérents d'un type de formation à un autre.

Si l'on regarde les spécialités, on passe à 49 % de A et 33 % de B. Pourquoi ? En général, les spécialités dans les masters sont plus cohérentes, plus stabilisées que la mention elle-même. Souvent, ces spécialités sont issues d'un ancien DESS qui existait de longue date.

Nous nous sommes aperçus que les mentions étaient créées par un regroupement de spécialités qui, parfois, ne sont qu'un regroupement avec une petite ficelle autour, sans cohérence véritable et sans suivi au niveau de la mention. Ceci peut expliquer pourquoi la notation est meilleure sur les spécialités que sur les mentions.

C'est relativement équilibré, si l'on regarde par domaine. En sciences de la vie et de l'environnement, il y a 0 % de A+. Le comité a peut-être été difficile sur ce domaine. Si l'on regarde la répartition globale en oubliant ce point singulier, il y a à peu près les mêmes résultats dans les quatre grands domaines que sont DEG, SHS, sciences et technologies, et sciences de la vie et de l'environnement.

Pour les spécialités, le résultat est un peu meilleur pour les sciences et technologies : plus de 65 % de A et A+. C'est peut-être parce que la notion de master professionnel est plus stabilisée au niveau des sciences et technologies.

Le quatrième processus est celui des écoles doctorales. L'AERES a fait l'évaluation de 72 écoles doctorales au cours de la vague B. Cela a mobilisé 125 experts, 70 % d'hommes et 30 % de femmes. La particularité des écoles doctorales est qu'il y a une visite sur site par un comité de visite. Il y a eu 31 comités de visite pour ces 72 écoles doctorales. L'AERES organise la visite sur site en tenant compte de la structure des PRES, puisqu'ils ont maintenant une importance forte sur la structuration en termes d'écoles doctorales.

Dans ces 31 comités de visite, il y avait entre 4 et 5 experts en moyenne par comité, y compris un jeune docteur, c'est-à-dire soit un doctorant en fin de thèse, soit quelqu'un qui vient de sortir depuis une ou deux années de sa thèse, qui est inséré dans un milieu professionnel et qui n'est pas maître de conférence.

Le résultat est 0 % de C. Il n'y a pas d'école doctorale qui soit apparue avec de gros problèmes. Il y a 31 % de B, 62 % de A et 7 % de A+. Il n'y a pas de dérive non plus pour les A+. Comme vous avez pu le remarquer, sur l'ensemble des chiffres, il n'y a pas, comme cela a pu être détecté pour les unités de recherche, de dérives vers le A+.

Là aussi, les résultats sont un peu meilleurs en sciences et technologies. Il faut savoir que la notation des écoles doctorales est critériisée.

On s'aperçoit que la notation globale est corrélée aux critères suivi et insertion des docteurs, encadrement des doctorants et fonctionnement de l'école doctorale. Il y a les mêmes profils de courbes. Par contre, sur le critère qui est l'adossement à la recherche des écoles doctorales, on s'aperçoit que presque 90 % des écoles doctorales sont considérées comme ayant un bon adossement aux recherches, et donc sont notées A ou A+ sur ce critère.

Nous avons entrepris une réflexion en interne pour savoir comment mieux définir la notion d'adossement aux recherches. En effet, actuellement, les experts regardent simplement si le laboratoire existe et cela suffit aux experts pour qualifier l'adossement aux recherches comme bon.

Pour la vague prochaine, nous allons mettre en place un mécanisme qui va permettre que les experts des écoles doctorales aient une information plus précise sur l'implication des unités de recherche dans la formation, aussi bien au niveau des masters qu'au niveau des écoles doctorales.

Cela se fera par une demande spécifique auprès des experts évaluant les unités de recherche, pour qu'ils fournissent de l'information auprès des experts de la formation doctorale.

Voilà pour le bilan de la vague B. La nouveauté pour la vague C sera de mieux corréliser l'information unité de recherche/formation dans l'évaluation des écoles doctorales et des masters. C'est une vague plus simple : l'Alsace, la Lorraine, Avignon et la Corse. En termes de formations, cela représente le tiers, pour simplifier, de ce qui s'est passé cette année.

Mais, les deux vagues suivantes seront Paris centre, pour simplifier, et l'Ile-de-France ensuite.

Simon THORPE :

Il y a des signes que beaucoup se servent de tout ce travail. Je suis sur le site de l'etudiant.fr : « *Que vaut votre master ? Tous les masters ne se valent pas. L'AERES a noté de A à C près de 2 000 spécialités de masters.* » Normalement, on peut cliquer l'académie ou le sujet et on peut avoir les notes. Sauf que cela ne marche pas.

Est-ce que cela a marché ou va marcher ?

Les A+ sont tellement rares, d'ailleurs, que l'on peut compiler plein d'informations sans jamais savoir qu'il y a des A+ quelque part.

Jean-Marc GEIB :

A ma connaissance, l'AERES n'est pas à l'initiative de ce projet de compilation par l'etudiant.fr, mais l'information est sur notre site et ils peuvent tenter des compilations.

L'année passée, en termes de compilation, l'AERES a travaillé avec l'AEF sur un certain nombre de brèves qui détaillaient, processus par processus, domaine par domaine, l'ensemble des résultats des évaluations des licences, des masters et des écoles doctorales.

Cela a fait un nombre important de brèves AEF et, d'ailleurs, il nous a été reproché de permettre des présentations de résultats uniquement sur la comptabilité de notes. Il est en effet dommage de mettre en avant uniquement ces résultats, sans une analyse qualitative derrière et sans rappeler quels sont nos critères d'évaluation.

Cela dit, je suis un chaud partisan de l'amélioration de notre site web à destination des étudiants sur les résultats de ces évaluations.

Simon THORPE :

Je ne dis pas que c'est à l'AERES de faire ce travail. Je suis simplement étonné que personne, semble-t-il, n'y ait pensé. On a fait le tour de tous les masters. On devrait pouvoir savoir où il vaut mieux aller faire des études en sciences du langage ou autre.

Jean-Marc GEIB :

Oui, mais c'est sans doute à l'AERES de compiler ses résultats et de les présenter simplement.

Simon THORPE :

Je dirais plutôt non. Je préfère que les gens lisent les rapports.

Il est quand même bizarre que nulle part on ne trouve quelqu'un qui a téléchargé le rapport et compilé les données. Le lendemain, en Grande-Bretagne, vous auriez tous les classements sur la première page de tous les journaux.

Je suis très étonné que cela n'intéresse pas plus les étudiants et le grand public. Il devrait y avoir un blog quelque part.

Bernard TEYSSIÉ :

Pour le champ que je connais, c'est-à-dire le domaine juridique, ce que vous indiquez existe et est fait par un cabinet qui s'appelle SMBG. SMBG publie tous les ans un superbe annuaire, discipline par discipline, droit civil, droit fiscal, droit social, etc. Et, pour chacune de ces rubriques, vous avez le premier, le deuxième et le troisième qui sont classés au niveau national.

Et c'est le bréviaire de l'étudiant en droit. L'étudiant en droit, tous les ans, récupère l'annuaire SMBG. Il est aux portes d'un master. Il arrive à la fin de ce que l'on appelle un M1. Il veut faire un master de droit fiscal, il va à droit fiscal, annuaire SMBG 2011-2012, et il connaît les trois premiers au niveau national. Il sait que le premier est celui de Paris 2, et il s'inscrit à Paris 2.

Simon THORPE :

Il y a d'autres domaines que le droit où cela a été fait ? Parce que, moi, je ne connais pas.

Bernard TEYSSIÉ :

Je ne connais que le domaine juridique.

Simon THORPE :

Je vais le trouver. Il suffisait de connaître SMBG.

Didier HOUSSIN :

Cela fait référence à des documents qui proviennent de l'AERES ou à autre chose ?

Bernard TEYSSIÉ :

Le cabinet SMBG travaille à partir d'une série d'indicateurs. Il utilise les travaux conduits par l'AERES. Dans son comité, il y a des représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mais il utilise aussi des indicateurs tenant à la vitesse d'insertion des étudiants et au niveau moyen des rémunérations au sortir des diplômes.

Et il a un retour personnalisé, puisqu'il interroge par voie électronique ou téléphonique, un certain pourcentage, au minimum 20 %, des étudiants de chaque promotion sortante pour avoir le retour d'appréciation des étudiants sur la formation qu'ils ont suivie au cours des 12, 13 ou 14 mois écoulés.

Cette validation n'est acquise que dans la mesure où, au minimum, 20 % de la promotion a répondu.

Didier HOUSSIN :

C'est très intéressant. Je ne le savais pas. Cela vaudrait la peine de savoir comment ils s'y prennent. Cela peut intéresser d'autres domaines.

Jean-Marc GEIB :

Quant au salaire moyen, des enquêtes sont faites auprès des étudiants. On peut les récupérer via les établissements, mais pas de façon synthétique au niveau d'un domaine.

Marianne LEFORT :

Je voulais dire qu'il y a d'autres enquêtes qui utilisent les résultats de l'AERES, comme un des critères. L'enquête de L'étudiant-L'express sur les grandes écoles, qui est publiée chaque année et qui classe les grandes écoles, a, parmi ses indicateurs, les notes des unités de recherche de l'AERES, mais pas des formations, par contre, puisque l'on est sur des formations de type ingénieur.

Jean-Marc GEIB :

Il est tout à fait normal que les résultats de l'AERES soient utilisés par d'autres pour faire des informations plus complètes.

Une partie des questions portait sur ce que pouvait faire l'AERES à ce niveau. Qu'une information structurée bien comprise soit rendue publique par l'AERES est aussi une question qui est posée.

Actuellement, l'AERES est en réflexion sur la réforme du site, car il n'est pas possible aujourd'hui pour un étudiant de se dire : « *Je veux faire un master de chimie. Je rentre le mot-clef chimie et j'obtiens la liste des masters.* »

Il peut rentrer par établissement, mais pas par thématique. Cela fait partie des choses qu'il faut que l'on améliore.

Ghislaine FILLIATREAU :

Au-delà de la question de ce que doit faire l'AERES, qui doit se concentrer et ne pas tout faire, il y a une montée très rapide en puissance de tout un biotope, qui est celui de l'AERES, et qui va se généraliser comme on le voit dans d'autres pays où ces pratiques sont plus anciennes.

Il faut absolument faire, à mon sens, une veille, sachant que cela se conjugue avec le mouvement *Open Gov*. Cela peut ne pas devenir une lame de fond, mais cela se dessine pourtant plutôt comme cela, sachant qu'il y a des prestataires industriels privés très puissants sur ce secteur. Cela va encore accélérer les choses.

Jean-Marc GEIB :

J'avais lancé une réflexion, il y a quelques mois, sur l'insertion des données de l'AERES en *open data*, pour offrir la possibilité à des prestataires extérieurs de travailler avec nos données de façon efficace.

Sébastien CANDEL :

Je suis toujours étonné du nombre de spécialités de masters qui existent. C'est un très grand nombre.

Je me demandais s'il ne faudrait pas pondérer les spécialités par les effectifs qui vont dans les spécialités pour avoir une vue meilleure. Peut-être que quelques spécialités concernent quelques étudiants et que d'autres sont beaucoup plus larges.

Est-ce que l'on pourrait avoir une idée ?

Jean-Marc GEIB :

On peut faire cela. Les spécialités de masters recherche ont très clairement des effectifs beaucoup plus faibles que les spécialités à vocation d'insertion professionnelle directe.

Dans ces chiffres, la majorité n'est pas constituée de spécialités à deux ou trois étudiants. Ce sont des choses qui existent. Quoi qu'il en soit, l'étude est intéressante à faire.

Florence LEGROS :

Ce que doit faire l'AERES, au bas mot, est de communiquer sur la méthode. Si l'on fait le parallèle avec quelque chose qui fait les choux gras des journaux, par exemple les résultats du bac, comme indicateur de qualité des établissements, on voit que la méthode est parfaitement dévoyée.

Il est vrai que c'est étonnant que ce ne soit pas plus répandu, mais cela va l'être un jour. C'est une évidence.

Entre-temps, il faudrait communiquer sur la méthode, sur ce que cela dit et sur ce que cela ne dit pas. Sinon, il risque d'y avoir des utilisations qui seront peut-être contraires à l'esprit de l'AERES.

Didier HOUSSIN :

C'est vrai. C'est le problème des « marronniers classeurs. La méthode devient une petite note de bas de page et ce qui reste est le palmarès, avec les étoiles et l'interview du gagnant. C'est une difficulté. Je l'ai vu dans d'autres domaines.

C'est difficile à éviter, dès lors que le classement devient un produit commercial qui fait vendre le support.

Merci, en tout cas, à Jean-Marc Geib et à son équipe. Je vais passer la parole à Pierre Glorieux pour un point sur la campagne passée et à venir, concernant cette fois-ci les unités de recherche.

Pierre GLORIEUX :

En ce qui concerne les unités de recherche, nous avons un total de 848 évaluations à mener. Elles se répartissent en 769 unités de recherche et 79 structures fédératives.

La structure fédérative pose problème dans la ligne des questions que l'on se posait tout à l'heure. Il serait souhaitable que nous approfondissions le rôle de l'AERES par rapport à ces autres objets d'évaluation. En fait, nous avons reçu plus d'une centaine de dossiers, mais nous avons refusé de faire certaines évaluations, parce qu'elles correspondaient à des demandes de crédit larvées ou à d'anciens programmes pluri-formation et n'était pas susceptible d'être évalué à titre d'unité de recherche.

Une fois élagué cet ensemble comportait donc environ 80 structures fédératives, parmi lesquelles des Maisons des Sciences de l'Homme, par exemple, dans le domaine des sciences humaines, des Instituts Fédératifs de Recherche en Biologie et, dans le domaine des sciences de la Terre et de l'Univers, des OSU, et enfin de réelles fédérations.

Un certain nombre de ces structures intermédiaires résultent sans doute de la volonté d'acteurs de terrain de s'appuyer sur l'évaluation pour modifier des rapports de force locaux, d'autres d'une réelle volonté de créer des ensembles nouveaux et dynamiques, ou de faire apparaître un thème et de lui donner de la visibilité.

Ces objets ont des fonctions diverses et nous les avons évalué. Sur une vague comme la dernière, cela a représenté 10 % des évaluations.

Où en est-on de ces 848 évaluations ?

A une unité près, 90 %, soit 762, sont évaluées et 86 sont encore actuellement en cours d'évaluation pour des raisons diverses.

D'abord, 19 réunions de comité n'ont pas encore été tenues. C'est lié à la difficulté de recruter des délégués scientifiques dans certains domaines. Nous n'avons réussi que tardivement à recruter dans le domaine agro-environnement, ce qui a décalé le calendrier.

Onze réunions de comité se sont tenues très récemment. C'est le cas des unités de Polynésie française et Nouvelle-Calédonie. Ils avaient demandé un délai de dépôt des dossiers compte tenu de leur spécificité. Ce sont des réunions que l'on organise en audioconférence.

Il y a eu 20 rapports transmis tardivement, pour différentes raisons que je ne détaillerai pas.

Neuf cas posent des problèmes liés aux observations des évalués, car elles ne sont pas publiables telles quelles, en raison d'attaques *ad hominem*, d'une mise en cause des experts ou d'un discours qui n'est pas lié à l'évaluation de l'unité. Il y a donc besoin d'une phase d'échange qui prend du temps avant d'arriver à des observations publiables.

Dix sont en cours d'examen par nos délégués scientifiques, 4 sont en attente de note, et 13 enfin sont en cours de traitement au secrétariat. Cela fait un total de 86 évaluations en cours.

L'objectif est bien entendu d'arriver à terminer au plus vite.

La vague suivante sera plus légère : nous aurons un total de 190 évaluations à mener.

Nous avons développé le dialogue avec les établissements, de telle sorte que, dès le 1^{er} juin, ils nous donnent une liste probable des unités à évaluer. Sur cette base, nos délégués ont déjà commencé à constituer les comités pour un grand nombre d'unités, celles dont l'existence ne pose pas problème. Dans les endroits en restructuration, les universités ont clairement joué le jeu de nous annoncer les difficultés qu'elles sentaient dans certains domaines.

Compte tenu du processus d'évaluation intégrée, nous avons divisé l'ensemble de la vague en trois vaguelettes : la première, la plus légère, est Avignon et Corse avec 17 unités. On devrait avoir terminé pour le 15 janvier.

La deuxième vaguelette est une vague. C'est Strasbourg : 100 unités de recherche et structures fédératives. Elle devra être terminée pour la fin février.

Et Nancy et Metz devront être terminées pour le 15 mars.

Les délais et l'étalement sont liés, en particulier, à la disponibilité des présidents. Les réunions de notations se tiendront au mois d'avril, de telle sorte que les notations soient disponibles pour le Comité National de la Recherche Scientifique et pour l'Inserm à la date du 1^{er} mai.

Simon THORPE :

Il y en aura quatre fois moins pour l'année prochaine que l'année précédente. Est-ce que cela va se rééquilibrer pour la prochaine fois ? Puisqu'on commence un système à cinq ans, le nombre d'unités par an va être de combien ?

Pierre GLORIEUX :

Il devrait être stabilisé dans les 600.

Une intervenante :

C'est peut-être une remarque mineure. Il me semble que ce qui consiste à demander aux établissements d'aider à préparer, est une très bonne nouvelle. Cela me semble marquer l'installation d'une participation à votre cycle. Vous allez garder ce système ?

Pierre GLORIEUX :

Oui. C'est fondamental pour arriver à trouver des présidents de comité de qualité. Les présidents de qualité, il faut les retenir six mois à l'avance. On a donc intérêt à partir avant la période des congés d'été.

Cela allège énormément le travail des délégués scientifiques d'avoir cette liste, même si elle n'est vraie qu'à 90 %.

Didier HOUSSIN :

Merci. Nous allons passer à la dernière intervention.

Philippe TCHAMITCHIAN :

D'abord quelques mots rapides pour faire un rappel méthodologique. Les établissements sont évalués après les unités de recherche et les formations parce que nous utilisons les synthèses construites par les sections 2 et 3 pour la vision globale de l'établissement que le comité propose.

L'évaluation a lieu autour d'un élément central, qui est la visite, qui dure deux ou trois jours avec une préparation en amont importante, notamment au niveau de l'établissement. Elle prend une année à peu près. L'élément qui a le plus de poids et qui est appelé à en prendre de plus en plus, est la constitution du rapport d'autoévaluation.

Et il y a une phase post-visite qui dure environ quatre mois. Elle est d'abord interne au comité dans la construction de son projet de rapport. La taille d'un comité est comprise entre six et dix personnes selon les établissements.

Ensuite, il y a des échanges entre le comité et l'agence qui visent à améliorer le rapport, préciser les formulations, améliorer la cohérence, dans le respect de ce que veut dire le comité et précisément pour le rendre plus apparent.

Enfin, il y a des échanges entre l'agence et les établissements. Nous demandons aux établissements une réaction après leur avoir communiqué le projet de rapport. Il y a un volet « erreurs factuelles » à corriger parce que, malgré tous les efforts que l'on fait, il y a toujours de petites erreurs qui subsistent. Et, il y a surtout les observations du chef d'établissement.

Une fois que nous avons reçu tout cela, c'est publié et envoyé au ministère.

La vague B était lourde. En termes d'établissements, elle représentait 73 établissements (30 universités et 41 autres établissements aux statuts et activités assez variés) et 2 organismes, dont je vais parler tout à l'heure.

Vous avez, par exemple : les Instituts d'Etudes Politiques ; beaucoup d'écoles, dans le domaine des sciences et techniques, de l'agriculture, des écoles d'ingénieurs ou d'ingénieurs et de techniciens. Parfois dans des domaines d'activité pointus. Par exemple, l'Ecole de Céramique de Limoges a été évaluée cette année. Il y a des écoles d'architecture, des écoles françaises à l'étranger, et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Sur ces 73 évaluations, 26 sont terminées et publiées, 5 sont terminées mais non encore publiées, 15 sont en phase terminale, car les observations ont été reçues, 18 sont en phase post-visite. Cela veut dire que les visites ont été effectuées, mais que nous n'avons pas encore reçu les observations des établissements.

Enfin, il en reste 9 pour lesquels les visites n'ont pas encore été effectuées. Il y a 2 écoles françaises, au Caire et en Extrême-Orient. Il y a 2 universités, parce qu'il y avait des problèmes particuliers : Toulon et Polynésie. Il y a des écoles : l'Institut Telecom, l'ENSIETA, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique dont j'ai parlé.

Enfin, il y a les 2 organismes que j'ai mentionnés tout à l'heure. Ce sont le CNRS et l'ANR. Pour le CNRS, la visite aura lieu du 5 au 9 décembre et pour l'ANR, du 16 au 20 janvier.

Je vais dire quelques mots sur le CNRS. Nous aurons l'occasion de reparler de l'ANR une autre fois.

L'évaluation du CNRS est un sujet particulier, tout le monde le comprend, par l'ampleur disciplinaire, l'ampleur des activités et le poids de l'établissement.

Nous avons constitué un comité d'évaluation de haut niveau, largement international. Le président pressenti est un homme qui a une grande expérience en matière de politique de recherche. Il s'agit de Monsieur Philippe Busquin, un ancien commissaire européen et l'un des initiateurs de l'Espace Européen de la Recherche. Nous avons travaillé avec lui pas plus tard qu'hier, avec notre président, sur la mise en place de la méthode qui nécessite d'être adaptée, quand on est sur un tel format, à l'objet de l'évaluation.

Sur la vague C, il y a des choses à dire relativement à la section 1. Le périmètre des établissements est égal à 11. Pour être un peu plus précis, ils sont 14 aujourd'hui, mais ils deviendront 11 au 1^{er} janvier en raison de la fusion des universités de Lorraine pour créer l'université unique de Lorraine, qui regroupera 4 établissements existant actuellement. Parmi ces 11 établissements, il y a 5 universités.

A ces 11 établissements s'ajoutent 5 organismes qui sont le CEMAGREF, l'INRIA, le BRGM, l'ANDRA (l'Agence de traitement des déchets radioactifs) et l'ABES (l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur).

Une question, abordée au moment de la discussion du point d'actualisation du plan stratégique, risque d'avoir un impact sur le programme de travail de la section 1, mais non encore défini à ce stade.

La question de départ est de savoir comment prendre en compte les nouveaux objets. Le nombre de ces objets est tel que si nous restons dans la méthodologie de l'évaluation établissement par établissement, nous n'allons tout simplement pas pouvoir suivre. Il y a trop de nouveaux objets qui existent ou vont exister, et qui pourraient justifier une évaluation.

C'est pourquoi une double réflexion est en cours, celle sur les nouveaux objets eux-mêmes d'abord, et celle visant à définir des périmètres d'évaluation pertinents, qui regrouperaient plusieurs objets, et une méthodologie adaptée.

Pour le moment, le travail est trop préparatoire pour que l'on en parle ici. Mais, cela va faire l'objet d'un point de discussion dans ce conseil, d'ici la fin de l'année certainement.

Ce sujet va avoir un impact sur le travail de la section Etablissements.

Ghislaine FILLIATREAU :

Le sujet des périmètres des nouveaux objets est un sujet auquel on se confronte chaque jour. Quand on construit un indicateur, on doit d'abord définir son périmètre. Cela se traduit très exactement par le périmètre desdits objets.

C'est un point sur lequel l'OST réfléchit aussi et serait intéressé de pouvoir échanger avec l'AERES. Je voudrais, sur ce sujet, attirer l'attention sur la lisibilité et l'intuitivité au plan international des objets que l'on va dégager.

Il faut choisir entre deux écueils, à savoir être sur la réalité du système français et coller au plus près des besoins de ceux qui y travaillent, et d'autre part être lisible. C'est encore plus fort pour les indicateurs évidemment, mais cela se pose aussi pour l'AERES. Il faut être décodable dans un certain nombre de références internationales qu'il serait pour le moins dommage, pour ne pas dire pire, d'ignorer au moment où l'on fait un tel investissement.

Philippe TCHAMITCHIAN :

C'est une remarque que nous avons tout intérêt à intégrer au moins d'une façon qui est la suivante.

Dans le cadre du travail de réflexion sur les nouveaux périmètres, nous ne sommes, pour le moment, pas prêts à proposer un programme de travail à ce conseil, qui se donne pour objectif d'évaluer tous les nouveaux objets.

Nous allons d'abord avoir besoin de critères de définition. Qu'est-ce qu'un nouvel objet ? Qu'est-ce qu'un périmètre pertinent qui mérite une évaluation et sur la base de quels critères ? Nous avons besoin de critères, non seulement pour nous-mêmes mais aussi parce que, après, il va bien falloir expliquer aux uns et aux autres pourquoi ils font l'objet d'une évaluation et sur quelle base. Cette explication devra obéir aux mêmes méta-critères que pour une évaluation ordinaire. Les critères devront être objectifs. Ils devront être transparents, explicites, etc...

Le critère que vous nous dites, Madame Filliatreau, fait partie des critères importants.

Simon THORPE :

Je suis intrigué. Le choix du comité, par exemple pour le CNRS, se fait au niveau de l'AERES, c'est cela ? Le choix d'une personnalité politique pour évaluer le CNRS m'étonne. Pour l'Inserm, c'était l'ancien directeur du NIH. Philippe Busquin a été European Commissioner for research, précédé par Edith Cresson dans ce même poste. Heureusement, ce n'est pas un pur politicien.

Les autres personnes sont des scientifiques ?

Philippe TCHAMITCHIAN :

Le comité est d'une dimension double de la dimension habituelle. Seize personnes ont dit oui. En très grande majorité, ce sont des scientifiques. Il nous faudrait le compléter de trois personnes, si possible.

L'AERES tient bien sûr compte de l'avis des organismes évalués pour la composition du comité et surtout pour le choix du président. Concrètement, il y a eu un échange avec le CNRS sur l'idée de proposer la présidence du comité à une personnalité comme Philippe Busquin. La réponse a été : « *Oui. C'est une excellente idée.* »

Didier HOUSSIN :

Je voudrais dire un mot là-dessus car il y a des éléments qui concernent la période précédant l'arrivée de Philippe Tchamitchian. Des projets comme celui-là posent des difficultés particulières qui tiennent à la durée de la visite et à l'investissement que cela représente pour une personnalité de très haut niveau et d'expérience dans ce domaine. En gros, sur dix personnes sollicitées, trois à peine ont accepté.

D'emblée, il avait été proposé à Philippe Busquin d'être membre du comité, en raison de sa vision européenne sur le CNRS et de son expérience en termes de politique de recherche, ce qu'il a accepté très vite. A cette époque, la présidence du comité, en accord avec le président du CNRS, a été proposée à Monsieur Chameau, le patron de Caltech. Après de très longs échanges à la recherche d'une possibilité dans l'agenda, Monsieur Chameau m'a dit : « *En tant que patron de Caltech, je serais très intéressé par l'évaluation du CNRS, mais je suis incapable de libérer une semaine pour cela.* »

C'est ensuite que, là encore avec l'accord du président du CNRS, Philippe Busquin a été sollicité pour présider le comité, ce qu'il a accepté très vite, lorsqu'il a su que l'animation des débats serait conduite en français. Le CNRS a une dimension scientifique très importante, mais il a aussi une dimension institutionnelle cruciale en termes de politique de recherche et d'enseignement supérieur, au niveau français, mais aussi au niveau européen. Confier l'animation des échanges à une personnalité qui a un regard large sur le domaine, peut apporter beaucoup, notamment dans la perspective européenne.

Monique CAPRON :

A propos de ce que vous disiez sur les nouveaux objets, j'ai cru entendre tout à l'heure qu'il y avait un atelier qui s'intéressait à la caractérisation des nouveaux objets. Est-ce qu'il s'est déjà réuni ?

Vous avez dit que la présence de ces nouveaux objets pouvait influencer l'évaluation des établissements. En fait, elle va aussi clairement influencer l'évaluation par les autres sections.

Parmi les nouveaux objets, il y en a qui sont très loin de l'AERES. Par exemple, les sociétés de valorisation. Il y en a qui en sont proches.

Ce qui serait intéressant et j'imagine que vous l'avez déjà fait, serait de savoir quels sont les nouveaux objets qui rentrent plus dans le périmètre potentiel d'évaluation de l'AERES..

Pierre GLORIEUX :

Nous sommes dans une phase préliminaire du travail.

D'abord, en relisant les textes fondateurs de l'agence, on s'aperçoit que les fondations de coopération scientifique font partie du périmètre de l'agence. Ces fondations sont souvent des adossements pour des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA). Se posait donc aussi la question de l'évaluation, par continuité, des réseaux thématiques de recherche en santé (RTRS). C'est une première entrée dans le problème.

La deuxième entrée dans le problème, exposée tout à l'heure, a été l'inondation par des demandes d'évaluation de « structures fédératives ». Ce n'était pas des unités de recherche, mais elles avaient un objectif de recherche clairement affirmé. On voit que l'on est là à un niveau intermédiaire entre l'établissement et l'unité de recherche. Je me disais que l'on allait bientôt être questionné sur les unités de formation et de recherche (UFR). Les UFR scientifiques, par exemple, sont structurées et souhaitent exister.

Au risque d'être submergé, il faut que l'on définisse une politique pour ces structures fédératives. Sur cette vague-ci, l'option a été retenue de distinguer les cas nécessitant une visite, les cas nécessitant une étude sur dossier et les cas nécessitant d'être rejetés et l'on s'est aussi rendu compte que le problème se posait pour la section des Etablissements, et le ministère, à propos des questions comme les infrastructures de recherche (depuis l'investissement français dans le LHC, qu'il n'est bien entendu pas question d'évaluer, jusqu'à des équipements plus légers.

Nous nous sommes posé la question dans les termes de l'OST, à savoir la définition des objets. J'ai demandé à Alain Capy, délégué scientifique à l'AERES qui a dirigé une centrale de technologie (l'équivalent dans le domaine des sciences dures d'un institut fédératif de recherche important), de piloter un groupe. Il est aidé dans ce groupe par Gérard Bréart sur le champ santé. Ce groupe doit se réunir pour la première fois au mois d'octobre.

Je voudrais ajouter que s'intéresser aux structures fédératives, c'est s'intéresser aux objets du grand emprunt. La plupart des outils de taille intermédiaire sont issus de structures fédératives. Cela veut dire que cela ouvre la porte au fait pour l'AERES d'évaluer beaucoup d'objets.

Il faut être conscient que, pour l'AERES, s'intéresser à un objet, d'une certaine façon, c'est le graver dans le marbre. Il passe du statut de projet au statut de structure.

Il est important aussi, pour ces objets, que l'AERES puisse définir des procédures qui soient un peu différentes de celles utilisées pour les structures reconnues par les organismes et les différents établissements. Sinon il risque d'y avoir un peu un mélange des genres.

Didier HOUSSIN :

S'il y en a parmi vous qui souhaitent contribuer à cette réflexion, ce serait sûrement possible.

La séance est levée à 13 heures et reprend à 13 heures 45.

VIII - Travaux des ateliers sur la notation des 8 et 21 septembre

Didier HOUSSIN :

Nous allons terminer par le point 7.

Le but aujourd'hui est d'avoir une première discussion sur ce sujet, sachant que certains d'entre vous, certaines je crois, ont participé à l'atelier d'hier organisé pour décanter la question.

Je vais passer la parole à Pierre Glorieux pour qu'il fasse un point sur l'avancement des travaux et qu'il lance la discussion.

Pierre GLORIEUX :

Merci Monsieur le Président. Effectivement, les membres du conseil ont souhaité être associés à cette réflexion.

J'ai souhaité élargir un petit peu le débat, aller au-delà du simple compte rendu des travaux de l'atelier et situer les travaux dans une perspective internationale. On ne peut pas avoir une réflexion franco-française sur cette question, dans la mesure où les choses évoluent partout en Europe, d'une part, et où nous-mêmes faisons appel à des experts étrangers, d'autre part. On a parlé tout à l'heure de lisibilité internationale.

J'ai divisé mon exposé en deux parties, d'abord une partie dédiée spécifiquement à la notation, ensuite une partie de *benchmarking* international.

Pour mémoire, fin juin a eu lieu la séance de retour d'expérience des délégués scientifiques. La question était simple. Compte tenu de ce que vous avez observé sur le terrain cette année, que peut-on améliorer et comment l'améliorer ?

La notation est apparue dans toutes les discussions qui ont eu lieu sur le terrain. On vous a fait part des conclusions de cette séance au cours du conseil de l'agence qui s'est tenu le 7 juillet. Là, vous avez souhaité être associés aux discussions successives.

Parallèlement à ce travail, comme dans tout système d'assurance qualité, a été menée une enquête de retour d'expérience auprès des présidents de nos comités d'évaluation des unités. Nous avons ciblé une population permettant une enquête rapide et vite analysable : les 800 présidents de comité (il y a eu quelques doublons). Le retour a été à hauteur de 60 %, soit plus de 450 retours d'un questionnaire de vingt questions. Je vais vous en présenter les résultats tout à l'heure. Le questionnaire portait sur tous les aspects de l'évaluation, depuis la relation avec les délégués scientifiques, la logistique, jusqu'à des aspects scientifiques touchant le rapport et son contenu.

Un premier atelier a ensuite eu lieu le 8 septembre et un deuxième atelier a eu lieu hier.

Voici un élément extrait du questionnaire aux présidents de comité, qui était orienté tous azimuts et pas seulement notation. J'attire votre attention sur les deux dernières lignes qui ont trait à la notation. On leur demandait leur degré de satisfaction sur le nombre d'items de la grille de notation actuelle qui est à quatre items. La majorité trouve que c'est bien à 52 %, mais 25 % trouvent que c'est moyen. La notation comporte aujourd'hui quatre niveaux A+, A, B et C. Parmi ces présidents de comité, 32 % trouvent que quatre niveaux leur conviennent, mais 38 % en préféreraient cinq, 16 % en préféreraient trois, et 14 % préféreraient qu'il n'y ait pas de niveau du tout.

Une fraction importante des présidents de comité souhaite une évolution du système, au moins dans l'échelle de notation.

Un intervenant :

Ces chiffres sont motivés ?

Pierre GLORIEUX :

Le questionnaire a été construit de telle sorte que l'on obtienne le maximum de réponses. Il y avait 20 questions où l'on répondait de 1 à 4, de sorte qu'il n'y ait pas de position médiane. C'était un conseil de notre cellule qualité, afin que les réponses soient obligées de se départager en plutôt bien ou plutôt moins bien, très bien et très mauvais.

Pour un certain nombre de questions, il y avait la possibilité de répondre par un élément de texte pour ceux qui le souhaitaient. Le dépouillement est en cours sur l'ensemble des questions. Certaines réponses étaient motivées.

C'était anonyme et il y a une résolution par français et étrangers, personnes ayant déjà fait des évaluations pour l'AERES ou non, et par grands domaines, SHS, sciences et technologies, sciences du vivant et de l'environnement.

Monique CAPRON :

On ne peut pas savoir si celui qui a mis mauvais à tout est le même ?

Pierre GLORIEUX :

Si. On peut faire des études de corrélations.

Nous avons mis quelques questions de caractérisation pour pouvoir situer les zones de mécontentement et le degré d'expérience par rapport au système d'évaluation de l'AERES.

Après la réunion fin juin de retour d'expérience, des éléments positifs et négatifs du système de notation ont été identifiés : c'est un outil simple à utiliser pour tous ceux qui ont des décisions à prendre, mais il a deux faiblesses ; les notes sont figées pour cinq ans - on a parlé lors d'un conseil précédent de tatouage ; la note a un effet masquant ; une fois que la note est mise, le texte du rapport risque de ne pas être lu.

Il y a aussi la difficulté d'assurer la cohérence du système de notation d'année en année et alors que les unités sont différentes en taille, en structure et dans des domaines d'activité extrêmement différents.

Sur une note globale à quatre niveaux, il est difficile d'indiquer une évolution.

Suivant les domaines, la granularité des équipes perturbe la grille de distribution des notes et notamment son utilisation. En vue de l'utilisation, la note donnée à l'unité est considérée, sachant que la composition de celle-ci est hétérogène. Parfois, des unités ont eu A+, mais avec certaines équipes C. Du coup, toutes les équipes sont considérées comme A+ alors que, manifestement, il y a des équipes qui posent problème.

Voilà un ensemble d'éléments rassemblés lors de ces réunions de retour d'expérience. De là, ont été extraits quatre axes de réflexion qui ont formé les thèmes des ateliers de juillet et septembre.

Le premier thème aborde les modes de notation : notation globale et notation multicritérisée.

Le deuxième thème est la granularité. Faut-il noter les unités et les équipes ou les équipes seulement et les unités seulement, ou rien du tout ?

Le troisième thème concerne les référentiels, le nombre d'items pour que ce soit lisible, mais en même temps pertinent, les méta-critères et les indicateurs.

Enfin, il y a l'importance de la notation pour les formations. Il y a des problèmes spécifiques en ce qui concerne les formations et il faut que l'on réfléchisse à la cohérence de l'ensemble du système de notation.

Pour préparer les ateliers, j'avais identifié un certain nombre de scénarios d'évolution de la notation. En voici des exemples :

- Une note globale et unique à quatre niveaux maintenue. C'est ce qui existe maintenant.
- Une note globale ramenée à trois niveaux sans quotas.
- Une note globale ramenée à trois niveaux mais avec un quota par niveau pour imposer une distribution, 10-90 ou un 40-10-50. Il y a différentes solutions.

Il y a huit scénarios au total, mais je ne vais pas vous les détailler tous. Il faut analyser ces scénarios suivant leur possibilité de lecture, le risque d'inflation ou de dérives qu'ils induisent, le contenu d'informations, l'interprétation possible hors du milieu académique, l'image de l'AERES qu'ils véhiculent, L'AERES est-elle une agence d'évaluation ou de notation ?

Dans les ateliers, deux scénarios ont émergé et la discussion s'est concentrée sur ces deux scénarios. Les membres des ateliers ont souhaité travailler sur ces deux possibilités :

- Le scénario numéro 4 dans la classification précédente, soit une note globale à trois niveaux associée à un texte de quelques lignes donnant les faits marquants, qui contient beaucoup d'informations, et où le risque d'inflation est maîtrisé par le fait qu'il faut assortir une notation favorable d'éléments de justification en termes de faits marquants.
- L'autre scénario est un profil global sur trois critères théoriquement indépendants, avec trois niveaux, donc un résultat de type BAB ou ACB. On donc ici entend par profil un ensemble de lettres caractérisant la performance dans différents critères.

En deux mots, comment fait-on ailleurs ? Je vais raconter des choses que d'autres connaissent mieux que moi. Qu'ils me corrigent. Il y a : U-Multirank, au moins dans la version accessible sur le web ; la façon de procéder du CHE en Allemagne ; celle du HEFCE en Grande-Bretagne ; le système d'évaluation néerlandais.

U-Multirank sort un outil personnalisé qui est destiné à évaluer des universités sur un ensemble de critères. Il y a ici 17 critères. Vous voyez, en bas de l'écran, un ensemble de boutons que l'on peut activer. Le code de l'institution, c'est le nom de l'université. L'utilisateur sélectionne les critères selon lesquels il souhaite obtenir un « classement ». L'outil U-Multirank sort l'université suivant les critères sélectionnés par l'utilisateur.

Ghislaine FILLIATREAU :

Le mot classement en français est polysémique, ce qui est ennuyeux. Ce n'est pas un classement au sens des rangs mais, au sens de "faire des classes". On forme 3 classes en regroupant : 25-50-25.

Pierre GLORIEUX :

Oui. Il y a trois niveaux et c'est important dans toutes ces discussions. Il est en effet sorti aussi des ateliers qu'il faut toujours avoir en tête que la question du nombre de niveaux est liée à la question des quotas ou de la distribution que l'on vise.

Le système du CHE est lui aussi multicritères. C'est un système opéré par un opérateur privé sur la base d'enquêtes. Il « classe » les institutions universitaires dans une thématique donnée. J'ai sorti ici la page géosciences et, suivant cinq critères, il y a trois niveaux d'étoiles.

Une intervenante :

En français, si je peux me permettre, on pourrait dire que c'est une cotation, un *rating*,

Pierre GLORIEUX :

Le système néerlandais, le Standard Evaluation Protocol, est opérant pour la période 2009-2015. Il évalue simultanément les instituts et les groupes de recherche.

Une intervenante :

Comme les deux précédents.

Pierre GLORIEUX :

Oui. Comme les deux précédents.

Il spécifie bien les objectifs de son travail et il retient quatre critères qui sont la qualité, la productivité, la pertinence et le réalisme du projet.

Au niveau de l'institut, l'appréciation est qualitative. Tandis qu'en ce qui concerne les groupes de recherche (j'ai mis la définition de ce qu'ils appellent les groupes de recherche), ils sont sur un système à cinq niveaux, d'excellent jusqu'à non satisfaisant.

Avec le HEFCE en Angleterre, on est à trois critères et à une appréciation globale qui s'appelle *quality profile*, qui est composée pour 65 % du critère production (*output*), 20 % du critère impact et 15 % du critère environnement.

En ce qui concerne les documents du HEFCE, je vous encourage à les voir sur leur site. Il y a eu un gros travail de spécification des critères, des éléments pris en compte pour répondre pour chaque critère, et de spécification des niveaux considérés comme très bons, excellent, etc.

Les conditions pour être très bon ou excellent sont très bien spécifiées. Pour le moment, ils sont dans une phase de mise en ligne de leurs documents, en attente des retours de la communauté pour validation et mise en forme finale au mois d'octobre. Ils visent un exercice en 2014 ou terminé en 2014.

Ce research evaluation framework (REF) résulte d'un processus démocratique. Il fait suite au research assessment exercise (RAE) de 2008 et à une tentative avortée d'évaluation basée sur des éléments purement bibliométriques, avortée en raison de l'acceptabilité de la méthode et de sa faisabilité.

La faisabilité a été appréciée par un laboratoire néerlandais spécialisé. Il a abouti à la conclusion que, si la bibliométrie était utile et parfois pertinente dans certains domaines, il n'était pas question d'en faire un outil universel et qu'il fallait revenir à une appréciation par les pairs.

Voilà un petit résumé de la comparaison internationale.

U-Multirank est multicritères avec un « classement » personnalisé. L'utilisateur sélectionne les éléments qui lui semblent les plus pertinents pour son choix.

Le CHE, fait de même avec moins de critères.

Le HEFCE définit bien ses quatre niveaux et précise le contenu pour avoir *one, two, three or four stars*. Il détermine un *quality profile* global.

Aux Pays-Bas, ils font une évaluation intégrée, où les évaluations de l'institut et des groupes de recherche sont menées de concert dans un seul processus.

Une intervenante :

Je voudrais faire un commentaire. Peut-être, Ghislaine, que tu pourras valider.

Il me semble que les équipes des Pays-Bas, de Grande-Bretagne et d'Allemagne sont parties prenantes de Multirank.

Pierre GLORIEUX :

L'OST l'est aussi.

Ghislaine FILLIATREAU :

C'est exact. Il y a le fait que, dans les deux premiers cas, avec les critères multiples, il y a la possibilité de choisir ses critères. Mais les dimensions et les critères accessibles bâtis par les équipes, sont quantitatifs.

Quand on est sur une base uniquement quantitative, il est assez naturel d'être dans une logique tournée vers l'utilisateur, afin qu'il puisse jouer avec ces quantifications et explorer ces critères, à la carte et en vue d'orientation. Il y a quantification au départ et ensuite, grâce à l'interface, on entre dans l'orientation comme une boussole orientée à partir de chiffres.

Alors que dans les deux exercices du bas, cela fonctionne avec des panels, avec du *peer review* et le jeu n'est pas ouvert de la même manière. On est dans de l'évaluation.

U-Multirank est très largement dérivé de l'outil du CHE qui est co-coordonateur de l'exercice. Par ailleurs, le CWTS néerlandais, qui est intervenu sur contrat, sur demande, en tant qu'expert, pour le HEFCE, en fait partie aussi. Il est largement intervenu sur l'aspect bibliométrique, sachant que c'est un institut dédié à la bibliométrie.

Pierre GLORIEUX :

Après ce voyage à travers l'Europe, pour entrer dans la discussion sur la notation à l'AERES, j'ai essayé de faire une suite logique des questions que l'on est à même de se poser.

La première question est la suivante. Est-ce que l'on regarde le système de notation ? Oui ou non. Ou plutôt, mais on verra tout à l'heure. Quels en sont les avantages et les inconvénients ? Si on se lance dans l'exercice, il faut être conscient qu'il y a des inconvénients. Rappelons les propos d'introduction de notre président. Il y a des risques et il faut les évaluer et, si possible, les maîtriser.

Il y a une deuxième question. On parle de système de notation au niveau de l'agence. Est-ce que l'on essaie de viser un système de notation homogène, valable pour la recherche et les formations ? Ou est-ce qu'on laisse chaque section vivre sa vie ou être la mieux adaptée possible à sa mission ? Est-ce que la mission impose d'avoir des systèmes de notation différents ou est-ce que, pour des raisons de lisibilité, on doit évoluer vers le même système pour les formations et les unités de recherche ?

Ensuite, on peut se poser la question de la note globale. Une fois que l'on se sera posé la question de la note globale, on pourra voir si cette note globale doit rester telle quelle ou être du type profil de qualité, c'est à dire de type REF après une pondération des trois critères ou de type multicritères, comme pour un vecteur à trois dimensions.

Viendra ensuite le cadrage général sur les critères. Il faudra se déterminer sur le nombre de méta-critères que l'on prendra. Est-ce que l'on en prend quatre, cinq, six ? Est-ce qu'on le laisse fixe ? On ne pourra rentrer dans le contenu des critères que lorsque l'on connaîtra les limites que l'on s'est imposées.

Derrière, il peut y avoir un gros travail à faire pour actualiser nos documents de référence et ce travail doit être cadré parce que, si l'on part sur la mauvaise option dès le départ, il faudra le faire plusieurs fois.

Les ateliers, qui se sont réunis hier après-midi, ont reçu ces propositions marquées en bleu sur ces diapositives et ont réfléchi aux avantages et aux inconvénients de chaque solution, de telle sorte que vous ayez déjà un débat amorcé sans la prétention d'avoir fait le tour de toutes les questions, ni surtout d'avoir pondéré les avantages et inconvénients.

Le tableau est séparé en avantages et inconvénients. Il a été jugé important de mettre une petite case en dessous pour des points qui, ni avantages, ni inconvénients, sont des points d'attention. Tous les avantages et inconvénients sont mis sur le même plan, mais chacun est à même de les peser selon sa sensibilité et sa perception de l'importance de ces éléments.

La première question est celle de l'opportunité du débat. Si l'on ouvre un débat, cela nous permettra de prendre en compte les retours d'expérience et les contestations de la notation et d'améliorer à cette occasion le système en objectivant nos bases et nos critères de jugement.

Cela nous permettra de répondre au fait que les communautés s'adaptent aux critères pour obtenir les meilleures performances possibles. Si les communautés sont réactives, on peut arriver au fait que, au bout d'un certain temps, toutes les unités se trouvent, sauf exception, dans la catégorie optimale.

Il faut sans doute actualiser le système en visant d'autres objectifs. C'est ce que l'on a mis sous le terme « réponse à l'adaptation des communautés ». On imagine bien que, si on évalue nettement, par exemple, l'insertion professionnelle pour les formations, au bout d'un moment, la performance sera là dans ce domaine-là et il faudra regarder autre chose.

Dans les exigences, il y a aussi la nécessité de prendre en compte ce qui se fait au niveau européen notamment, pour être au diapason de nos voisins.

L'un des avantages du débat est qu'il permet de ne pas être trop lié par le passé. A un moment, il devient difficile de changer une note. Il faut que ce soit hypermotivé. C'est ce que des personnes présentes à l'atelier ont appelé « l'effet Michelin ». Perdre une étoile au Michelin ou en gagner une est porteur d'un très fort message. Il y a une tendance à la stabilité de la cotation, parce que la dégradation ou l'amélioration sont perçues de manière extrêmement forte. Il faut aussi tenir compte de la prise d'autonomie de plus en plus nette des établissements.

En ce qui concerne les inconvénients, il y a le risque de susciter de la confusion alors que la mise en place de la notation, telle qu'elle est, est récente. Nous avons entendu comme retour : « *On change tout le temps. Vous ne savez pas ce que vous voulez. Il y a quatre ans, vous nous avez dit cela (ou il y a trois ans, deux ans) et maintenant c'est autre chose.* »

Les notations de l'AERES sont comprises et utilisées, sinon adoptées par le milieu. Beaucoup d'acteurs du domaine font référence à leur notation. Un philosophe nous disait cela : « *On a réussi à s'imposer lorsque les autres utilisent notre langage.* »

Dans ce domaine, l'AERES a parlé un langage qui est utilisé maintenant. L'inconvénient est que l'on perd sans doute peu à peu la comparabilité.

Dans les choses qu'il faut avoir enfin en tête dans la question du débat, c'est qu'il y a un aspect mémoire à sauvegarder. Donc cela nous branche sur la nécessité d'avoir une correspondance claire entre ce qui se faisait avant et ce qui se fera après, si jamais on change. Il faut que le changement et la traduction, soient faisables.

Didier HOUSSIN :

Est-ce que les avantages et les inconvénients qui ont été listés vous paraissent complets ? Est-ce que vous avez des choses à dire là-dessus ?

En écoutant, un élément m'est apparu. Il ne figure pas et vaut peut-être la peine d'être signalé. Il y a un élément d'opportunité qui fait que l'on est assez fondé à ouvrir le débat : on est au terme d'un cycle. Etant au terme d'un cycle, on pourrait nous dire : « *Vous dites que vous améliorez en continu. Vous avez là une occasion unique. Il faut absolument se poser la question.* »

La première question est donc de savoir si l'on ouvre un débat. Vous allez me dire qu'on l'a ouvert aujourd'hui et que la question a déjà sa réponse. On peut cependant sans doute encore le refermer.

Une intervenante :

J'ai participé à l'atelier hier après-midi. J'ai trouvé que c'était très intéressant et que les panels en question étaient très adaptés.

Le problème n'est pas d'ouvrir le débat. Si l'on ouvre le débat et que l'on ne change rien au final, je ne pense pas que l'on créera de la confusion. C'est vraiment si l'on fait des changements et si l'on fait beaucoup de changements. Et là, ce sera plus qu'une confusion. Ce peut même être un aveu d'échec. Il faut quand même en tenir compte si l'on veut bien faire.

Ghislaine FILLIATREAU :

Comme je vais dire une généralité, je vais certainement être un peu inexacte. Pour ce que je connais des processus d'évaluation – existent depuis bien plus longtemps que chez nous dans beaucoup de pays – il y a sans arrêt des discussions, des débats et des évolutions des critères d'évaluation. C'est considéré comme absolument normal.

Il ne faut donc pas s'effrayer en se disant que c'est une première : ce n'est une première que pour nous ! Normalement, l'évaluation est plutôt constamment en débat et en discussion.

Il y a eu des changements et des allers et retours, par exemple en Angleterre. Et il y a sans arrêt des pilotes, des tests en parallèle pendant que des choses sont faites.

C'est peut-être lié à la culture "d'écoute des parties prenantes". Et à partir du moment où, comme partout, il y a beaucoup de discussions, ceux qui évaluent sont tenus de constamment être en débat et de montrer qu'ils testent. C'est aussi culturel.

Une intervenante :

C'est très rassurant, mais il faudra communiquer autour de cela.

Une intervenante :

Mon avis est que le modèle anglais ou australien, qui consiste à travailler en parallèle, c'est-à-dire à avoir tout le temps des tests, des pilotes, des dialogues, est peut-être très adapté à la France. On s'appuie là-dessus pour l'adhésion justement.

Simon THORPE :

Il faut ouvrir le débat.

Didier HOUSSIN :

De ce qui a été dit, je retire qu'il n'y a pas d'opposition formelle à ouvrir un débat sur ce sujet, au contraire.

Pierre GLORIEUX :

Le deuxième point est celui de la notation. Est-ce que l'on veut continuer à noter ? Ou est-ce que l'on veut rester sur du rapport qualitatif ?

Pour les évaluations en section 1, pour les établissements, on ne note pas.

Le premier avantage de noter est de renforcer le message vers l'extérieur et d'en permettre la lecture. Je prends toujours l'exemple de la phrase que l'on voit souvent dans les rapports : « *Cette unité gagnerait à améliorer sa visibilité au niveau international.* » Tous ceux qui ont été dans les comités savent qu'elle n'est pas bonne, qu'on ne la voit que localement ou régionalement. B au mieux.

Celui qui n'est pas initié ne le perçoit pas. Par contre, si l'on dit B, tout le monde comprend. Le message est clair. Parfois, même les évalués ne perçoivent pas le message littéral. Quand il y a un message qui est très modalisé, il n'est pas entendu.

La notation étant un enjeu. Le fait d'avoir des frontières fixe des enjeux et la notation a une valeur incitative.

Troisième point, on l'a déjà dit, la notation contribue à une communication plus facile vers l'extérieur et permet de s'adresser à des publics variés, qui n'ont pas forcément le temps, l'envie ou la culture pour lire tout le rapport. L'avantage de noter est que cela évite des notations sauvages et cela donne surtout un étalonnage national. Et c'est un outil d'aide à la décision.

L'inconvénient de noter, on en a déjà parlé tout à l'heure, c'est l'effet de masque. Une fois que l'on a pris la notation dans la figure, si l'on a pris un B, on se dit : « *Qu'est-ce qu'ils m'ont encore fait ?* ». Et si l'on a pris un A+, on peut se dire : « *Ce qui est écrit, je m'en moque. De toute façon, je suis A+.* »

Tout le travail fait par les experts, je ne parle pas de l'AERES, les administratifs, les délégués scientifiques et autres, est oublié pour le seul message contenu dans la notation.

Cela a aussi un caractère réducteur. C'est monodimensionnel, alors que l'on est devant une réalité complexe qui nécessite plusieurs critères pour être appréhendée. D'ailleurs, U-Multirank donne des radars beaucoup plus riches, peut-être même trop riches.

De plus, la hiérarchisation est utilisée de manière abusive et cela réduit la responsabilité de l'opérateur-décideur qui utilise cela de préférence à une analyse des risques, de l'opportunité, finalement de tout ce qui est dans le rapport. On cite souvent le cas de ces équipes, qui sont sur des thèmes importants socialement mais pas encore très compétitives, mais où il est important que l'on se développe au niveau national par suite de faiblesses diverses. Si ces équipes sont affligées de notes basses, les décideurs qui opèrent sur la base de ces notes globales seulement risquent de ne pas prendre les bonnes décisions.

Ceci renvoie à la question : à quoi sert la notation ? Et quelle est la distribution attendue ?

Si l'on fait une notation sur trois niveaux, 10-80-10, on n'a pas du tout le même message que si l'on fait une notation à trois niveaux 40-40-20.

Traiter ces questions de fond sur la notation, c'est coupler à d'autres décisions et il faut savoir que ces questions sont sous-jacentes à la notation. Voilà ce qui est ressorti des ateliers notamment celui d'hier.

Ghislaine FILLIATREAU :

La dernière ligne porte sur la fonction de la notation et sur la distribution de la notation. Il y a un point à considérer à ce propos :

Il y a une dimension de la notation qui peut être "endogène" ; on note la structure par rapport à son évolution par exemple. Et il y a une dimension qui est "exogène" : on note par rapport aux autres.

Ces deux dimensions, on ne peut absolument pas les évacuer. Elles existent toutes les deux, mais très souvent, on les mélange parce qu'on n'explique pas ce qui a joué.

Peut-être que l'AERES aurait à gagner à s'interroger sur le bien fondé qu'il y aurait à expliciter les deux niveaux quand on est une agence d'évaluation, ce qu'on ne peut pas le faire quand on fait un classement avec un outil quantitatif. En effet, vous avez une mission sur ces deux dimensions.

On a tous été élève. Ou bien, je mets une note qui est un signal pour l'élève « *en progrès, continuez.* », ou bien je permets à l'élève de se positionner par rapport aux autres.

Je trouve que l'on discute rarement de cet aspect qui est pourtant générateur d'énormément de problèmes, à l'usage, quand on n'a pas explicité ce que l'on était en train de faire. La meilleure manière de l'expliquer est de faire les deux.

Simon THORPE :

Sauf dans le cas où l'on a un système qui permet de dire qu'il n'y a que 10 % de A+, ou des choses comme cela, ce qui est possible, mais jusqu'ici n'a pas été appliqué à l'AERES.

Ce que l'on peut faire à la fin des quatre ans d'évaluation, c'est de dire que, dans tel domaine, il y a par exemple, X % des structures qui ont été notées A+. Et donc une unité de recherche classée A+ est parmi les X % les mieux notées sur les quatre ans.

Personnellement, j'en resterai là, sauf si l'on a vraiment le moyen d'obliger à limiter le nombre de A+. Il faut bien oublier de mettre des valeurs absolues là-dessus et dire juste cet aspect-là.

Je ne suis pas pour une notation globale. C'est une autre question. La meilleure façon de présenter le travail de notation, c'est de dire simplement, à la fin de cette période, qu'il se trouve que les laboratoires en mathématiques en France sont très performants. Qu'il y a beaucoup de A+, cela peut être évalué ailleurs qu'ici.

Marianne LEFORT :

Par rapport à ce que disait Ghislaine Filliatreau, cela vaudrait le coup que l'on relise les avantages et les inconvénients à la lecture de ces deux éléments de notation.

Dans les avantages notés, on a « prévention de la notation sauvage » et « étalonnage national ». Dans les inconvénients notés, on pourrait mettre « étalonnage national pour des entités qui n'ont pas les mêmes missions ».

Si l'on se remet dans le contexte U-Multirank, où l'on définit des ensembles pour lesquels l'évaluation pourrait se faire de manière à peu près homogène, ou en tout cas la notation, je pense que, s'il fallait avoir une procédure qui nous permette de faire cette notation relative, cela peut aussi bien être vu comme un inconvénient compte tenu de la diversité des entités à évaluer et de leurs missions, que comme un avantage par rapport à un moment donné.

C'est probablement beaucoup moins difficile à l'intérieur d'un critère qu'en mélangeant les critères, c'est-à-dire les choux et les carottes.

Une intervenante :

Je voulais rebondir sur la proposition qu'a faite Simon, de dire que l'on va compter tous les A+, tous les A... J'ai l'impression que cela n'aurait pas tellement de sens. J'ai eu l'impression hier, dans l'atelier, que les délégués scientifiques eux-mêmes n'étaient pas tout à fait sûrs du référentiel qui avait été utilisé.

Par exemple, est-ce que la moyenne est la moyenne ? Ou bien est-ce qu'il faut sélectionner les très bons ? Sur les quatre ans, est-ce que cela a été fait de façon homogène ? Je n'en suis pas sûre.

Ce serait dangereux de faire une conclusion qui serait basée sur : combien on a de A+, de A, de B ou de C.

Pierre GLORIEUX :

Il y a eu quelques dérives dans certains secteurs. Et l'inflation des A+ a parfois été corrigée à la baisse. Dans d'autres secteurs, il y a eu au contraire, comme par effet de correction, amplification des A+. Sur l'ensemble des vagues et sur les quatre ans, il n'y a pas eu une homogénéité sur la durée et sur les vingt domaines.

Il y a eu des évolutions opposées et peut être souhaitables d'une certaine façon, pour une visée progressive d'homogénéité globale.

Simon THORPE :

Est-ce que l'on a l'espoir pour les quatre ans à venir d'être à un niveau stable ? Maintenant que chaque délégué connaît un peu le domaine, cela devrait être davantage possible à l'intérieur d'une discipline de maintenir à peu près cela constant pendant quatre ans.

On peut essayer de faire le tour de toutes les disciplines.

Sylvie ROUSSET :

Je pense que ce serait un objectif primordial de ce débat d'arriver à ce que, pour les quatre ans futurs, il y ait un référentiel qui puisse être homogène sur tous les panels et sur les cinq années.

J'ai été surprise de voir que, même le référentiel n'était pas clair. Est-ce que c'est « *on va avoir les meilleurs au niveau international* » ou bien « *la note moyenne est la moyenne du panel* ». Cela me semble pouvoir induire de très grandes disparités. Au moins là-dessus, il faut se mettre d'accord.

Jean-Daniel BOISSONNAT :

Je me pose des questions de fond sur cette notation. J'aurais aimé avoir l'impression, votre impression, celle des dirigeants de l'AERES, sur la qualité des notes qui ont été mises. Il y a une expérience maintenant de plusieurs années. Est-ce que ces notes, on peut leur donner un sens ?

Elles sont utilisées visiblement. Est-ce que l'on a une sorte d'assurance qu'elles représentent quelque chose d'utilisable ?

Pierre GLORIEUX :

L'assurance suppose que l'on compare ces notes à la valeur réelle estimée par ailleurs et qui soit acceptée. Or on n'a pas cet élément. C'est justement ce que l'on cherche à établir. C'est un premier élément.

On ne peut pas dire non plus qu'un organisme a fait la comparaison entre les notes que nous avons mises et les notes que, lui, mettrait en interne dans ses commissions scientifiques, et qu'il puisse nous dire : « *Vous avez un taux de performance de 90 %. On est d'accord avec vous à 90 %.* »

Pouvoir identifier avec certitude et avoir la garantie de la qualité supposerait d'avoir une référence. On ne l'a pas. On ne peut pas dire que l'on s'est trompé dans 10 % ou 20 % ou 50 % des cas.

On peut quand même assurer que, dans plusieurs champs de la communauté, on a atteint les objectifs. Dans d'autres champs, il y a des signes manifestes de dérive dans un sens ou dans l'autre.

Pour être clair, lorsqu'en physique on passe de 80 % de A+ à 40 %, on se dit que l'on tend vers la perception habituelle de la notion de A+ dans les autres communautés.

Lorsqu'à l'inverse, en histoire, on dérive dans l'autre sens, alors que les éléments fournis à l'appui des classifications ne sont pas réellement convaincants, on se dit qu'il y a une dérive vers un effet de communauté qui cherche peut être à préserver l'image un domaine.

On peut identifier, ici et là quelques dysfonctionnements et prouver alors que cela a dysfonctionné mais on ne peut pas prouver que cela fonctionne.

Jean-Daniel BOISSONNAT :

Je pensais à d'autres choses, à mesurer la sensibilité à différents paramètres. Ces notes, j'imagine, dépendent des panels d'experts, de la taille des unités qui sont évaluées et d'un certain nombre de facteurs que vous avez dû identifier. Si ce n'est pas stable, ces variations, cela pose aussi question.

Pierre GLORIEUX :

Bien sûr, on s'est interrogés sur la robustesse de notre processus. On s'est interrogés sur des corrélations. On a trouvé des corrélations que l'on peut expliquer. C'est en général *big is beautiful*. Un organisme ne va pas laisser subsister un institut de 200 ou 150 personnes avec des investissements lourds pendant dix ou quinze ans sans intervenir. S'il a été excellent, il peut devenir un peu moins bon mais, si l'on a rassemblé un ensemble de chercheurs de haut niveau sur un domaine donné, c'est qu'il y a là une situation d'excellence.

Si, au contraire, de petites équipes, démarrent, on a l'équivalent d'un bruit de fond.

On couvre, de manière homogène, à peu près toutes les notations. On a du très bon et on a du très mauvais. On explique très bien la corrélation de *big is beautiful*.

On explique très bien des corrélations grands centres/petits centres. Si vous prenez les grandes unités réputées, et les universités qui débutent, celles qui sont dans des environnements difficiles ont des conditions de travail qui sont moins attractives. Statistiquement, il y a des corrélations.

Il y a des tas de choses que l'on explique comme cela, mais qui ne sont pas liées à des biais de la méthode mais liées au fait que l'échantillon que l'on a n'est pas homogène. Les méthodes habituelles de test de robustesse supposeraient que l'on fasse l'évaluation des panels par deux panels complètement différents et que l'on regarde les résultats des deux panels, et idéalement que l'on fasse l'évaluation complète du processus de l'AERES deux fois et que l'on compare.

Si l'on voulait faire un test de robustesse, une étude méthodologique sur un échantillon significatif, cela serait extrêmement lourd. D'autre part, il est difficile de mobiliser des experts en disant : « *On vous fait faire deux expertises en parallèle.* ». On ne serait plus dans les conditions du panel qui agit seul. Je pense que ce n'est pas applicable dans la mesure où il saurait qu'un autre panel va faire la même chose que lui et il ne travaillerait pas comme s'il était tout seul.

Jean-Daniel BOISSONNAT :

J'ai une micro-question pour finir. Est-ce que vous avez un retour sur les panels ? Je parle en comparaison avec les jurys de thèse à l'époque des félicitations. La situation absolument systématique était que le jury était d'accord mais, quand on arrivait à cette question, plus personne n'était d'accord pour mettre des félicitations ou non.

Là, est-ce qu'il y a un phénomène du même genre ? Est-ce que le comité est d'accord sur l'évaluation qu'il va faire, mais par contre pour mettre la note, mène un débat sans fin ?

Pierre GLORIEUX :

C'est pire que cela. Il a fallu agir lourdement, c'est le travail qualité de l'AERES, de faire que le comité évalue l'unité et ne construise pas un rapport pour obtenir une note donnée.

L'action de nos délégués scientifiques sur le terrain est de dire aux experts : « *Evaluez l'unité. N'arrivez pas en disant que celle-là doit avoir un A ou un A+ ou qu'est-ce qu'il faut que j'écrive pour qu'elle ait cela ?* »

On essaie de faire la démarche inverse qui est d'obtenir la note à partir du rapport, ce qui est la démarche logique que vous mentionnez. Mais, étant donné l'importance qu'a prise la note, c'est devenu l'enjeu de l'évaluation alors qu'en fait, cela ne devrait pas.

Ghislaine FILLIATREAU :

Je vais essayer d'être claire. Je vais le faire par différence avec le quantitatif pour essayer d'être claire.

En quantitatif, le problème est qu'il faut redonner tout le contexte parce qu'il n'y a pas de contexte dans les chiffres. C'est leur pauvreté mais c'est aussi leur force.

A l'inverse, on peut jouer, décider la distribution et renormaliser dans tous les sens. On peut renormaliser en disant : « *Je vais changer mon système de valeurs. Je vais m'occuper de savoir si l'on est proche des fronts de recherche (je prends des choses qui parlent) ou si l'on est au cœur de la discipline.* » Cela ne va pas compter. On peut recalculer. On peut jouer et réinjecter des normalisations parce que le contexte est à l'extérieur et que l'on possède la donnée.

En revanche, il me semble que dans une démarche avec un comité, le contexte est complètement « endogénéisé » par le comité. Et c'est l'effet de contexte qu'il faudrait maîtriser, de mon point de vue, et analyser pour rebondir, me semble-t-il, aussi sur vos questions. Réellement, si l'on veut normaliser les choses, c'est par l'alignement contextuel que l'on donne au jury.

Mais on ne peut pas le faire en disant que ce n'est pas normal et qu'on s'attend à ce que vous ayez 3 %, 30 %, etc., parce que sinon, on casse la logique propre à une communauté qui existe et cela ne sert à rien de dire qu'il y a un effet de communauté à un jury qui fait très sérieusement et honnêtement son travail.

Je ne sais pas si je fais sentir ce que je veux dire.

Didier HOUSSIN :

Ce que vous voulez dire est que, dans la mesure où l'on n'est pas sur une démarche quantitative, le comité d'évaluation est bien obligé d'intégrer, de façon plus ou moins explicite, des éléments de contexte.

Ghislaine FILLIATREAU :

Oui. Et puis il y a un effet propre à l'exercice. En faisant cet exercice, quand on est en comité, entre pairs, on définit le contexte de l'exercice et il y a une dynamique propre.

Si l'on prend des experts pour leur demander de faire autre chose, de casser leur logique, après coup, en disant que ce n'est pas possible, on crée une incohérence.

Je ne dis pas du tout que c'est simple mais il me semble qu'il faut travailler à expliciter tout cela, parce que l'on ne peut rien faire d'autre que d'expliquer un certain nombre de données contextuelles dont on munit le jury si l'on veut progresser, en se disant que, dans les quatre ans, il faut que cela soit plus homogène.

Sinon, on empêche le fonctionnement des instances. On est dans un exercice qui est mixte alors que ce que l'on demande à un jury est, en quelque sorte, d'être le plus libre possible au sein d'un exercice explicité.

J'essaie de dire qu'il faudrait se mettre dans la logique même d'avoir choisi de travailler avec des évaluateurs pour améliorer l'exercice lui-même.

Sylvie ROUSSET :

Est-ce qu'il est possible de dire, pour les quatre ans passés, si l'objectif des délégués scientifiques était que, dans toutes les disciplines, on ait les mêmes quotas de chaque note, ou bien est-ce que l'on admettait que les disciplines n'ont pas toutes la même moyenne au même endroit

Pierre GLORIEUX :

On l'admettait. Simplement, il y a de telles disparités entre deux disciplines voisines comme la physique et la chimie, par exemple, que l'on se dit que les gens n'ont pas lu la même chose quand on a parlé de l'échelle.

Je ne pense pas que la différence entre physique et chimie en France soit à l'échelle de la différence des notes. C'est la même chose entre linguistique et histoire. Il y a des domaines dont on sait que ce ne sont pas des points forts en France, mais il y a des domaines où la différence ne peut pas être si grande.

On est à l'aise avec le fait qu'il y ait une certaine différence. Il faut qu'elle soit argumentée. Les arguments ne sont pas utilisés au même niveau dans les différentes communautés. Ils n'ont pas le même poids non plus.

Je prends un exemple. Un résultat en mathématique doit être manifestement la première démonstration. La deuxième démonstration n'est jamais qu'une vérification.

Un intervenant :

Cela dépend, si elle fait dix pages...

Pierre GLORIEUX :

Oui. S'il s'agit de faire une démonstration beaucoup plus élégante !

Le front de la progression des connaissances n'a pas la même signification suivant le domaine. Il est donc difficile d'avoir des référentiels qui permettent de comparer. Dans des domaines voisins, on voit cependant des effets de dérives.

On peut vivre avec tant que cela n'est pas franchement différent et que nos textes sont déclinés communauté par communauté. On a essayé de faire des synthèses de sorte que nos notations soient lisibles par tout le monde. Mais elles doivent être déclinées champ par champ et mission par mission, en intégrant la variété des situations.

On arrivera à une inter-comparaison possible des différents domaines, lorsque chaque domaine aura spécifié ce que lui entend. Après, on pourra voir aux frontières car, aux frontières, il y a des cas intéressants parce que l'on sait par expérience que des unités situées à des frontières souhaitent être évaluées par le panel le moins sélectif et non pas par le panel le plus sélectif.

Ghislaine FILLIATREAU :

La question est aussi de savoir qui dit la norme. Qu'est-ce qu'être un évaluateur ou un expert d'un domaine ? Est-ce que l'AERES va devoir décrire ce que doit considérer l'expert du domaine comme étant une réalisation de valeur dans le domaine ? Je vais jusqu'au bout. Ou est-ce que l'on part du principe que l'évaluateur appartient au domaine et que ce que l'on va lui donner comme repère est d'avoir, par exemple, un horizon de référence international, en travaillant un peu pour être bien sûr que l'on est d'accord sur ce que cela veut dire ?

Je ne m'étais jamais avisée du fait que l'AERES pourrait entreprendre de décrire les différences d'appréciation d'une communauté à l'autre pour, en quelque sorte, prévenir les erreurs d'appréciation.

Pierre GLORIEUX :

C'est en fait la pratique du HEFCE. Après un document général de situation de l'évaluation, ils ont défini quatre grands domaines et ils ont quatre documents dans lesquels ils spécifient ce qu'ils entendent par les différents critères. Ils mettent les méta-critères, les contenus des sous-critères et les échelles à l'intérieur de ces sous-critères. Une visibilité internationale, c'est quatre étoiles.

Ils spécifient bien ce qu'ils entendent dans ces grands domaines, et dans chaque niveau et dans chaque critère. C'est un gros travail.

Didier HOUSSIN :

Ce travail d'aide à la structuration de l'avis qualitatif qui est très approfondi et nous devons sûrement voir s'il serait utilisable chez nous.

Une intervenante :

Est-ce que ce serait très compliqué d'avoir un étalonnage international ? Est-ce que ce serait très compliqué de dire que l'on va tirer, aléatoirement, une population de référence qui peut être des unités ou des établissements de référence ?

Cela implique une double évaluation pour l'échantillon de référence et se situer par rapport à l'échantillon de référence. Evidemment, c'est une double évaluation et on peut considérer que c'est coûteux.

Cela évite d'avoir recours à des quotas. L'histoire des jurys de thèse est révélatrice. On a eu des effets d'éviction quand on a instauré des quotas. C'est comme si Standard and Poor's avait dit, quand il a retiré le triple A à la Grèce, qu'il allait mettre le Burkina Faso à la place.

Ghislaine FILLIATREAU :

Pour rebondir sur l'exemple du HEFCE, cela ouvre encore une dimension qui est celle de l'opposabilité et de la culture dans laquelle on inscrit la légitimité de l'évaluation. Le HEFCE est très imprégné de quantitatif, même s'il fait

du qualitatif. Il y a toute cette culture de l'opposabilité qui, jusqu'à présent, n'a pas été très prégnante en France et dans nos préoccupations.

Didier HOUSSIN :

La raison est peut-être que le HEFCE, d'une certaine manière, finance. Il faut probablement donner plus d'arguments pour expliquer que l'on a donné à X et pas à Y. L'AERES ne fait pas suivre, elle-même, l'évaluation d'une décision sur le financement.

Sylvie ROUSSET :

Je suis tout à fait d'accord et je trouve intéressant que l'AERES positionne bien des normes. Il me semble que l'enjeu est le classement au niveau international. Cela devrait être cela l'objectif. J'ai cru que c'était cela.

L'AERES, en revanche, n'a pas vocation à ce que, dans chaque discipline, il y ait les mêmes quotas de A+, A, B et C.

Marianne LEFORT :

Je reviens sur la question de savoir qui définit la norme, question qui a été posée un peu dans les mêmes termes, si je me souviens bien dans ce que l'on a fait rapidement hier.

Par rapport à ce qui est dit sur cet aspect d'évaluation internationale, je reviens sur cette étude pilote, le U-Multirank. C'est une méthode qui pourrait être expérimentée par l'AERES.

Dans une phase où l'on s'interroge pour savoir qui définit la norme et qui doit participer à la définition de la norme, cette question, on ne la pose pas. Est-ce que c'est l'AERES ? Est-ce que c'est l'AERES et les parties prenantes ?

Est-ce que ce sont des éléments qui nous permettraient justement de nous positionner dans des ensembles qui nous sont comparables ? La norme m'effraie. Surtout quand on a entendu les différences entre les domaines disciplinaires, entre les missions finalisées et non finalisées ! Pour comparer les normes au niveau international, il y a peut-être des outils expérimentaux sur lesquels, pendant un cycle, on pourrait progresser en termes de méthodologie et de partage avec les parties prenantes, que ce soit les évalués ou les utilisateurs de l'évaluation.

Tout cela est évidemment lourd et compliqué. Mais l'on a quand même des choses qui sortent au niveau européen. C'est peut-être le moment de faire le saut pour se positionner au niveau international, sans que ce soit une double évaluation, puisque d'autres commencent à se mettre en comparaison sur la scène internationale dans des systèmes que je trouve intelligents.

Ghislaine FILLIATREAU :

Ce que l'on est en train de dire à nouveau nous renvoie à cette notion de double système de notation. Ce serait une piste très intéressante à creuser. On voit bien que l'on a besoin des deux.

Didier HOUSSIN :

Il est sûr que la notion d'expérimentation ouvre sans doute des possibilités que l'on aura beaucoup plus difficilement si l'on généralise d'emblée.

Une intervenante :

Est-ce que l'on a un recul sur la qualité, dans les autoévaluations préliminaires, du positionnement international que les établissements ou les unités se donnent ? Est-ce que l'on demande quelque chose d'astreignant sur le positionnement international ?

Pierre GLORIEUX :

On ne demande pas explicitement. On demande une analyse *swot* pour le moment. Et elle est faite de manière variable.

On nous a fait remarquer tout à l'heure l'intérêt de discuter avec les entreprises. Dans l'atelier qui avait été lancé entre l'AERES et des partenaires des entreprises, les participants nous avaient fait remonter deux choses. La première était que l'analyse *swot* marche bien, mais quand on la fait vraiment et que l'on ne va pas la sortir ensuite sur la place publique. Quand la survie en dépend, on ne va pas dire aux adversaires où attaquer. On a forcément alors un document édulcoré.

La deuxième chose qui nous a été remontée rejoint la demande du groupe EREFIN. C'est que chaque unité précise quelle est son ambition dans une échelle de production des connaissances, qui peut être à un niveau mondial ou une production des connaissances qui pourrait être appliquée par les uns et les autres, ou une réponse à des besoins sociétaux dans un domaine important que l'unité se caractérise elle-même.

Déjà, de cette façon-là, on amorce la démarche. On n'en est cependant pas encore au point où les unités seront prêtes, à quelques exceptions près, à se positionner au niveau international

Pour faire une pause récréative, je signale qu'il est arrivé que certaines se positionnent. Dans l'analyse *swot* on a déjà vu : « *force : je suis le meilleur dans le monde ; faiblesse : aucune.* »,

Didier HOUSSIN :

Dans certains systèmes d'évaluation, notamment des écoles, et on a évoqué l'idée que cela puisse être introduit notamment concernant les universités, la question est posée : « *A quelle université jugez-vous que vous pouvez être aujourd'hui comparé sur la scène internationale ? A quelle université pensez-vous pouvoir être équivalent dans cinq ans ou dix ans ?* »

Il est vrai que cela suppose une vision large du champ. C'est une manière de répondre à la question du positionnement international dans le document d'autoévaluation.

Qu'est-ce qu'il faut retenir de ce débat sur la question de noter ou de ne pas noter ? J'ai compris qu'il y a plutôt l'idée qu'il faut noter, mais qu'il faut s'interroger sur la notion d'une double vision qu'il faut avoir de la note.

J'ai retenu la notion d'expérimentation.

Est-ce qu'il y a d'autres choses importantes à retenir, qui ont été dites et qui m'auraient échappé ? Il y a eu beaucoup de choses importantes. On y reviendra.

Ghislaine FILLIATREAU :

La notion de quantitatif est une notion qu'il faudra, à mon avis, ouvrir notamment dans ce système de double notation et qui nous apporterait peut-être un plus.

Didier HOUSSIN :

D'accord.

Simon THORPE :

On peut dire quel pourcentage de citations dans telle discipline vient des publications françaises. Cela permettra d'ailleurs de dire que les maths en France sont véritablement de premier plan, alors que certaines autres disciplines, non.

Mais, j'insiste sur le fait que l'on peut difficilement aligner tous les délégués scientifiques dans toutes les disciplines pour leur imposer des quotas.

Le mieux que l'on puisse espérer est de faire en sorte que, dans tel domaine, on dise qu'on a eu 40 % de A+ depuis quatre ans, et qu'on va essayer de ne pas trop dévier de cela dans la suite. Sinon et si l'on change trop, certains diront : « *On est deux fois mieux maintenant.* », alors qu'en fait, c'est simplement parce que l'on aura changé la façon de fonctionner.

Didier HOUSSIN :

Il ne faut pas que l'on ouvre la porte à des comparaisons qui seraient complètement factices.

Une intervenante :

Si le document est destiné à être distribué, je pense que l'on pourrait regrouper dans les avantages, le premier et le troisième : « *renforcement du message vers l'extérieur* » et « *communication plus facile et publics variés* ».

Didier HOUSSIN :

Nous passons à la suite.

Pierre GLORIEUX :

Une question relativement simple, sur laquelle on n'arrive pas à peser les avantages et les inconvénients est celle de la note globale.

Quelques propositions ont été écrites mais pas discutées à l'atelier hier.

Simon THORPE :

La seule question est de savoir si l'on veut supprimer la note globale. Oui ou non ? Oui.

Monique CAPRON :

Je ne suis pas d'accord.

Pierre GLORIEUX :

Excusez la mise en page déficiente. J'ai essayé de faire vite. Je vais le mettre en plein écran.

Le profil égale la note multicritères, égale BAB, par exemple. C'est ce qui est écrit là. Tandis que l'autre est la note globale : A.

Actuellement, on a les deux. On a vraiment deux scénarios et, pour chacun des deux, il m'a semblé important de séparer les avantages et les inconvénients, parce que cela ne s'oppose pas point à point.

La note globale, on a vu que les avantages, ce sont :

- Renforcement et simplification du message. Je ne reviens pas là-dessus.
- Lecture tous publics.
- Etalonnage national, lisibilité.
- Affirmation d'une politique de l'agence. Ce point-là est nouveau.

Pondérer de différentes façons les critères pour en tirer une note globale affirme une politique de l'agence. Dans la pondération des différents critères, on l'a vu pour le HEFCE, le 65-20-15 donne une perception de l'importance de l'impact pour nos voisins anglais. Ce point a fait l'objet de beaucoup de discussions. Initialement, l'impact, me semble-t-il, devait être pondéré plus. Dans les phases d'ajustement avec la prise en compte des réactions du milieu, il me semble que l'impact a vu son poids réduit.

L'inconvénient de la note globale est qu'elle peut être caricaturée. Cela se traduit de fait par « un classement : B est moins bien que A ». Il y a des problèmes d'injustice aux frontières. On a vu notamment que, dans la catégorie A, on a aussi bien celui qui a raté de peu le A+ que celui qui a échappé de peu au B. Ils se retrouvent dans la même catégorie, sans compter les incertitudes au moment de la décision, ce qui fait que l'on n'est pas très performant là-dessus.

Il y a l'hétérogénéité et la mauvaise utilisation des notes, c'est-à-dire l'utilisation systématique des notes indépendamment du contenu du rapport.

En ce qui concerne le profil, il n'y a pas de note globale. En gros, c'est ou note globale ou pas de note globale.

Avec le profil, il y a une meilleure précision du message. Evidemment, au lieu d'utiliser quatre niveaux d'information, cette fois, si l'on pointe sur quatre niveaux, on a quatre fois quatre possibilités.

Il y a donc une meilleure précision du message, une évaluation qui n'est pas une hiérarchisation. Comparer B à A, c'est possible. Mais comparer à ABB à ABA est plus difficile.

Il y a l'amélioration du service rendu aux usagers qui ont des usages différents des évaluations.

Le référentiel par critères est plus facile à établir que le référentiel global. Quand on doit tout ramener à une échelle, une entité qui est par nature multidimensionnelle, on est en difficulté.

On identifie mieux les pistes d'amélioration en cours ou à venir. On revient à cette histoire de fixité des notes et de la possibilité d'envoyer des messages plus précis. De fait, on rend le classement plus difficile.

L'inconvénient est aussi que le classement est plus difficile et que, quand des personnes extérieures au domaine ou à la tête d'organismes multidisciplinaires doivent choisir entre des unités qui sont dans des domaines très différents, ils préféreraient avoir un classement.

La politique de l'agence est moins affirmée. C'est le pendant de l'autre qualité.

Dans ce cas, il faut veiller à la lisibilité de la pondération des critères, ce qui revient à préciser le rôle normatif de l'agence. On retrouve la discussion de tout à l'heure. La politique de l'agence est-elle de promouvoir une norme ou de permettre des utilisations plus autonomes ?

Il y a la possibilité d'associer la note globale avec la note profil, avec des pondérations différentes, un usage un peu dérivé de U-Multirank, en pondérant de manière personnalisée les différents critères.

On peut aussi prendre le système HEFCE en laissant les coefficients libres et chacun à même de déterminer sa note globale en pondérant les différents critères à sa manière.

Voilà la présentation et un résumé de l'ensemble des arguments qui ont émergé hier et les jours précédents sur cette question épineuse de la note globale ou multicritères.

Monique CAPRON :

Ce qui me surprend est ce que vous avez dit les uns et les autres, les anciens membres du conseil. Tout de suite, vous avez réagi en disant que c'est déjà comme cela maintenant.

Or moi, en tant qu'utilisatrice et évaluée, je me rends bien compte que la seule visibilité de l'évaluation de la précédente vague a été la note globale de l'unité. C'est ce qui a été utilisé par le conseil scientifique de l'université dont je fais partie et par le ministère pour la définition d'un des critères d'excellence par les jurys de l'ANR.

Je n'ai pas la même vision que vous. Je n'ai jamais entendu dire que cela a été mis dans un petit tableau, dans un coin, photocopié, ABA ou BBA. Je n'en sais rien. Je n'ai jamais su d'ailleurs. Et on ne garde en mémoire de l'évaluation précédente que la note globale.

Didier HOUSSIN :

Il y a bien aujourd'hui, dans les rapports d'évaluation des unités, une note globale et une note multicritères. La seule chose est qu'il y en a une qui passe à la trappe, pour des raisons que l'on peut discuter, mais c'est la réalité de ce que vous avez vécu..

Marianne LEFORT :

Il me semble que, dans la discussion hier en atelier, on ne souhaitait pas voir « affirmation d'une politique de l'agence ». Ou alors on souhaitait le voir selon que l'agence ait ou pas une politique de norme.

Du coup, on avait dit que c'était mal formulé et qu'on souhaitait le poser plutôt en termes de question : Quelle est la politique de l'agence ?

Mais c'est gênant de le voir formulé comme cela.

Didier HOUSSIN :

L'impression que j'ai est que l'agence aujourd'hui est soucieuse que l'on puisse évaluer à une aune correcte des activités de recherche qui conduisent à des productions de type finalisé par exemple.

Mais, en revanche, l'AERES n'est pas engagée dans une promotion de la recherche finalisée qui conduirait à donner un poids particulier. On n'est pas parti dans une approche de quotas jusqu'à présent.

Une intervenante :

Du coup, la question de la note globale qui, de toute façon, va imposer que l'agence ait une norme universelle, pose problème. Elle ne prendra pas en considération la diversité des missions des entités évaluées. Si vous mettez une logique qui, pour le premier critère, pondère à tant, le second à tant, c'est ce que j'appelle mélanger les choux et les carottes, forcément, vous donnez une norme qui, quelles que soient les spécificités des entités, va être la même.

C'est cela que l'on a réfuté hier dans le discours, en termes d'affirmation d'une politique de l'agence.

Une intervenante :

Comment vous passez à la note globale ?

Pierre GLORIEUX :

Jusqu'à présent, les délégués scientifiques ont été constants. La note globale n'est pas déduite de manière algorithmique des notes multicritères, contrairement à d'autres systèmes dont on a parlé aujourd'hui.

La note globale est censée véhiculer un message supplémentaire des pairs. Il est assorti d'un contenu d'interprétation des A+, A, B et C pour la note globale. Cela veut dire que, théoriquement, être placé dans telle catégorie signifiait que le discours associé à cette catégorie, repris du discours de l'AERES de 2010, était le plus adapté à cette unité-là.

Simon THORPE :

Je ne pense pas que beaucoup de gens que je connais vont pleurer si l'on supprime les notes globales. J'augmenterais le nombre de critères. Le problème actuel est que l'on a une telle pondération sur le premier que cela équivaut à une note globale pour beaucoup de personnes. On va avoir des gens qui vont dire : « *Si vous n'avez pas A+ sur le premier critère, c'est fini.* »

Il y a des moyens de dispatcher cela, mais il ne faut pas essayer de dire qu'on va enlever la note globale et qu'on va la remplacer par la note sur le critère numéro 1. Pour moi, c'est très important. Pour l'AERES ce serait tellement mieux si l'on pouvait supprimer la note globale. On aurait beaucoup moins de problèmes avec toutes les communautés et cela empêcherait de faire ce qui se fait actuellement. On a voté contre, au niveau du conseil, l'utilisation algorithmique pour financer les laboratoires.

Ghislaine FILLIATREAU :

C'est exactement le point. C'est l'agence qui prend toute la responsabilité et cela pourrait dédouaner les opérateurs de leur responsabilité. C'est presque contradictoire avec la notion d'affirmation politique de l'agence qui a toujours voulu, au contraire, promouvoir une responsabilisation des opérateurs.

C'est un détail, mais si, dans l'immédiat, en allant vite, on veut éviter notamment que la note globale ne soit vue que comme un quelconque composite, il ne faut pas avoir le même système de notation pour les deux dimensions. C'est élémentaire. Cela éviterait que l'on mélange spontanément.

Indépendamment de cela, c'est vraiment le problème de savoir qui a la responsabilité de quoi, cette note globale.

Dans Shanghai, personne ne s'occupe du rang que vous donne chacun des critères. On ne s'occupe que du rang global.

Sylvie ROUSSET :

S'il n'y a pas de note globale, ceux qui prendront la décision de faire un algorithme en seront responsables. Mais ce ne sera pas l'agence et cela change tout.

Didier HOUSSIN :

Il faut faire bien attention à la question de la responsabilité de l'agence. Il y a des fois où il faut savoir prendre des responsabilités.

Il faudra en parler en termes de positionnement d'une agence d'assurance qualité indépendante, mais j'évoquerai seulement un point technique. Admettons que l'on ait un système multicritères, avec BAB ou ABC. Prenons BAB par exemple. Je vois très bien des esprits rapides qui vont dire : « *Il y a deux B, c'est B ; ou il y B entre A et C, cela vaut B.* ». En pratique, cela se passera comme cela pour la prise de décision et cela remplacera l'avis collégial des pairs informés.

Effectivement, l'AERES pourra s'environner de lin blanc et de pureté candide, mais il faut être conscient que derrière, en refusant de faire un travail de simplification du résultat de l'évaluation, toutes les possibilités s'ouvrent.

Cela a peut-être des avantages immédiats pour l'AERES mais, en même temps, il faut réfléchir aux conséquences à distance.

Un intervenant :

Quand on met plusieurs critères, l'évaluation est compliquée et il y a plusieurs dimensions à regarder. Mais il me semble que la prise de décision est aussi quelque chose de compliqué et que la canaliser avec une seule note, c'est un peu simplifier et caricaturer le travail de décision.

Suivant que l'on est responsable d'une université, ou au conseil général où ailleurs, on n'a pas forcément les mêmes critères pour prendre les décisions. Il faut laisser une part de libre arbitre à ceux qui vont prendre la décision.

La note globale, d'une certaine façon, fait un pré-travail.

Pierre GLORIEUX :

Une proposition qui avait été faite dans le temps a été de garder une note globale et de donner des exemples d'utilisations différentes de la note multi-critères.

Si je suis un organisme soucieux de développer la recherche fondamentale, je vais prendre une pondération mettant l'accent sur la production. Si je suis une collectivité territoriale désireuse de développer l'activité dans mon domaine, je vais mettre l'accent sur le critère 2. Si je suis particulièrement concerné par les problèmes de formation, je mettrai l'accent sur les critères 2 et 4, par exemple.

Donner un ensemble d'utilisations différentes suivant le profil de l'utilisateur, d'une certaine façon, libère l'imagination et oblige. Il faut être clair. Il serait important que les utilisateurs de nos notations disent les algorithmes d'utilisation ou les modes d'emploi qu'ils ont utilisés à partir de ces notations.

Marianne LEFORT :

Pour répondre à ce que vous dites, je pense que cela pourrait être tout à fait transparent.

Je reviens sur cette idée d'explicitier. Du point de vue communication, ce serait extrêmement positif de bien séparer la partie notation absolue qui, sur du multicritères, ne pose pas de problème et la notation relative, en ne la résumant pas à une note globale mais à une projection.

Je reviens, je suis désolée mais cela m'a beaucoup séduite comme approche, sur U-Multirank. Vous avez deux choses. Vous avez la notation absolue et chacun peut éventuellement, en tant que décideur, vous donner la clef de lecture qu'il a choisi d'utiliser. Ce serait transparent et logique. Et vous avez aussi une information complémentaire, qui est un positionnement dans des catégories assez voisines ou dans des lots relativement homogènes, par rapport aux différents critères que vous utilisez, de l'unité au regard ses homologues nationaux et européens.

C'est une image et c'est beaucoup moins agressif, mais cela dit les choses au moins aussi bien.

Pour avoir beaucoup travaillé sur les représentations multi-espaces, les distances génétiques, et l'index simplificateur construit à partir de pondérations différentes. je peux dire que j'utilisais les deux et qu'il me fallait absolument les deux pour décrire et comprendre. La représentation était en tout cas beaucoup plus explicite pour comprendre les subtilités derrière un indicateur beaucoup trop simple.

Ghislaine FILLIATREAU :

Le premier point qu'il faudrait expliciter est que l'agence, si elle décide de garder une note globale, affirme pour le coup le système dans lequel elle le met et il faut essayer que cela ne soit pas une espèce de mixage ou de composite des différents critères. Il faut pousser à la différenciation.

Dans ce cas, que l'agence prenne ses responsabilités par exemple en disant que la note globale, on la met en relatif, en positionnel ou en dynamique. Il y a des tas de dimensions qui pourraient utilement être introduites par rapport aux limites que l'on a vues jusqu'à présent du système actuel.

Il faut éclaircir cette affaire, parce que je suis convaincue que c'est vague pour tout le monde. Et je n'avais toujours pas compris que la note globale était ressentie comme étant différente des différentes dimensions.

Pour revenir et rebondir sur ce que disait Marianne Lefort, je voudrais, si vous le permettez, dire deux mots sur U-Multirank. Cela éclaircira le point.

U-Multirank permet deux profils.

Il fait un profil, que j'appellerais un profil d'orientation, qui décrit les orientations de l'établissement. Donc on est toujours dans la notion de radar, de profil, mais ce sont les orientations. Cela signifie la réalité de l'établissement. Cela permet de faire un premier classement ou une première classification que l'on appellera horizontale. Selon leur profil, les établissements sont regroupés en groupes dans lesquels ils sont similaires et donc comparables.

Ensuite, on va faire jouer le deuxième profil, que j'appellerais le profil de performance, pour le différencier de ce qui va être mis en œuvre dans le cadre du premier profil.

On a une classification horizontale et une classification verticale, qui peut aller jusqu'à des classements, mais partiels car on a des éléments assez petits. On peut jouer de tous les critères. On peut affiner beaucoup la chose.

Je pense qu'il faudrait introduire cette notion de profil d'orientation, que l'on a laissé tomber alors que l'on en a parlé tout le temps. Qu'est-ce qui est comparable ? Comment réinjecter du contexte ?

Je sais bien que ce n'est pas pour dans trois semaines. C'est pour toutes nos expériences. Si on rouvre la notion de profil d'orientation, il y a deux logiques encore à considérer.

Il y a l'orientation *top down* et *bottom up*, si je puis dire. Cela veut dire l'orientation « *je m'inscris dans telle trajectoire et je prétends aller vers cela et je vais m'orienter vers cela. C'est mon intention* ». On est en quantitatif, c'est plus facile. Une fois que j'ai fini de vous décrire, je peux vous assigner à cet endroit où vous êtes indépendamment de vos bonnes intentions. Là encore, on a quelque chose d'intéressant qui est l'espace entre l'objectif, les intentions et la description en comparatifs avec d'autres. Cela peut être intéressant aussi pour la note globale.

Didier HOUSSIN :

Oui. Merci beaucoup.

Simon THORPE :

Il y a un vrai avantage aujourd'hui de voter. On supprime la notation globale à partir d'aujourd'hui. Pourquoi ? Parce que l'on a déjà vu que l'on a eu un multicritères avec les quatre notations depuis deux ans, mais pas pour les premières années, comme on vient de le voir. A Lille, il y avait juste la note globale.

Pour que l'on n'essaie pas de comparer ce qui n'est pas comparable, il vaut mieux supprimer la note globale qui veut dire que l'on ne va pas comparer Lille, il y a quatre ans, avec Lille cette année.

Et on pourrait aller vers une notation multicritères. A mon avis, on ne perdrait vraiment pas grand-chose en supprimant la note globale. Et cela arrangerait tout le monde, à mon avis.

Une intervenante :

Hier, au départ, pendant la discussion, j'étais assez convaincue de garder la note globale, pour avoir un suivi par rapport à ce qui a été fait lors de la précédente évaluation, mais différemment, la note globale étant déconnectée du profil, et avec la suppression des A+. On a discuté de cela aussi.

Sur la note globale, Madame Filliatreau disait que le fait de mettre à chaque fois des A et des B, ce n'est déjà pas très futé, mais le fait d'avoir l'accent sur le A+ pollue aussi un peu la note globale.

Cela veut dire qu'en enlevant cette notion de lettre et de A+, on peut changer la vision de la note globale. Je comprends très bien l'intérêt. Mais j'ai peur que le message, vis-à-vis des communautés dans leur ensemble, soit plus flou si l'on ne donne que des critères et pas du tout de note globale.

J'aurais un peu peur de la suppression totale immédiate de la note globale. Je suis plutôt pour un aménagement de la note globale.

Simon THORPE :

Il faut le faire maintenant. On ne peut pas le faire l'année prochaine. Ce sera trop tard. Soit on le fait aujourd'hui, soit on le fait dans quatre ans.

Didier HOUSSIN :

Aujourd'hui, l'idée était d'avoir une discussion. C'est un sujet qui est important et difficile. Vous avez vu la complexité des choses.

Je ne pense pas que l'on puisse voter. D'abord, il faudrait que l'on puisse proposer quelque chose de construit. Le débat est encore ouvert. On va essayer de dégager quelque chose qui soit la meilleure solution possible. Je comprends bien les réserves, les critiques, mais il faut que l'on fasse attention, si l'on va vers autre chose.

Et il faut surtout que l'on donne une perspective, que l'on dise pourquoi on va vers cela et quels sont les arguments. Il y a tout un travail de construction à faire si l'on veut évoluer dans le dispositif. Quand je vois le travail que les Anglais ont fait pour passer d'un système à un autre...

Une intervenante :

J'ai une remarque qui va apporter de l'eau au moulin de Simon Thorpe.

Plus il y a de critères, moins les effets de seuil sont dramatiques. On va en reparler maintenant avec le niveau de notation. En gros, quand on ajoute des +, que ce soit des A, des B, on essaie d'atténuer les effets de seuil.

Il est sûr que, quand on a une note globale, qu'on l'appelle comme on veut, ce n'est pas la question. La question est, dès lors que l'on a un critère, que les effets de seuils sont plus rudes que lorsqu'il y en a plusieurs.

Sylvie ROUSSET :

Pour aller dans le sens de Simon et pour dédramatiser une décision que l'on pourrait prendre, mais que l'on ne prendra visiblement pas, hier, l'avis des délégués scientifiques était assez partagé. Je dirais que cela allait plutôt plus dans le sens de quelque chose de multicritères. C'est aussi ce que ma voisine a compris. Elle pourra vous donner son avis.

La deuxième chose est que, aller vers cette note multicritères, montre que le message des évaluations menées par l'AERES est plus fouillé. Un travail de fond a été fait par les comités, qui ne peut être réduit à une seule note.

Didier HOUSSIN :

Il y a encore beaucoup de questions sur la manière dont les choses peuvent être présentées. On peut sans doute dire qu'au bout de quatre ans on a fait comme ci, on a bien compris les difficultés qui en résultaient, qu'une autre manière de faire se dessine pour telles raisons, avec tels risques.

Il y a toute une démarche à construire et, pour l'instant, on est dans une approche encore un peu analytique.

Sylvie ROUSSET :

Je partage l'idée de supprimer la notation globale, en raison de tous les effets difficiles et pervers qu'elle induit, mais là n'est pas la question.

Evidemment, qu'on ne va pas voter aujourd'hui à sept ou huit. En plus, entre les deux ateliers, la progression du cheminement collectif, plus la discussion d'aujourd'hui et les apports de Ghislaine, je trouve que cela vaut le coup de mûrir l'argumentaire et je partage ce point.

Par contre, je trouve important que l'on puisse fixer un calendrier. Derrière la question de Simon, il y avait aussi le fait que, si on le fait, on le fait pour toutes les vagues. Il faut que cela soit prêt par rapport à la vague C qui va démarrer. Il faut que l'on puisse se fixer une séance pendant laquelle on va trancher avec tous les éléments d'argumentaire pour le faire.

Didier HOUSSIN :

Vous avez raison.

Le premier écueil est de ne pas décider un changement suffisamment vite et de se retrouver avec une vague où c'est déjà parti d'une manière, et de se dire que l'on voudrait changer, et que cela va créer de l'hétérogénéité dans un domaine où il y en a déjà suffisamment.

D'un autre côté, il faut que l'on fasse attention aussi à construire quelque chose qui soit suffisamment solide, argumenté, et qu'il vaudrait mieux tester avec un certain nombre de parties prenantes. Dans ce domaine, je ne pense pas que l'effet de surprise soit une bonne chose.

L'idée de l'expérimentation est intéressante, mais elle veut dire que l'on va continuer comme cela pendant peut-être encore un an.

Il faut que l'on voie bien cette question de calendrier. Ce que je ne mesure pas aujourd'hui, c'est quelle est la contrainte de temps réelle, quelle est la date limite à laquelle on devra s'adresser aux équipes pour leur dire : « *Voilà comment on va s'organiser pour la notation.* »

Ensuite, en faisant un rétroplanning, il faut que l'on voie si on a le temps de concevoir quelque chose qui soit suffisamment clair et compréhensible. Je comprends qu'il n'y avait pas eu d'explications suffisantes sur ce qu'étaient la note multicritérisée et la note globale.

Et il y a la question de la concertation. Le champ est vaste. Il y a beaucoup d'interlocuteurs et beaucoup d'utilisateurs. Ce travail de concertation ou du moins d'explication, il faut qu'on ait le temps de le mener.

Pierre GLORIEUX :

Je vais reprendre un point de vue historique.

On est parti d'un système où l'on ne savait rien. On a d'abord établi une procédure de notation, c'est-à-dire qui noter, comment, sur quelle base, etc.

Ensuite, très vite, on est passé à l'existence d'une échelle multicritères. Est venu le débat sur la note globale. Il y a eu un vote du conseil à l'époque en faveur d'une note globale.

Sur cette base, on a essayé de préciser (cela s'est fait l'année dernière) l'échelle de la note. Qu'est-ce qu'il fallait entendre par B sur attractivité et A sur stratégie et projet scientifique, etc. ? On a amélioré un peu cette précision.

Nous sommes dans un processus d'amélioration permanente, continue, d'évolution. Je me rappelle du premier changement qui est arrivé. On l'a décidé en cours d'année et cela n'a pas soulevé de vague dans la mesure où cela a été perçu comme une amélioration. Cela n'a pas été entendu comme : « *Attention, vous changez les règles du jeu en cours de partie.* », mais plutôt ainsi : « *Vous précisez des points qui étaient flous.* » ou « *Vous améliorez le système.* »

Pour moi, il est essentiel que ce soit fait pour le 1^{er} mars, c'est-à-dire bien avant la réunion de notation, afin que l'on n'ait pas l'impression que cela a été fait dans la précipitation mais, au contraire, que l'on s'est donné le temps de la réflexion et que l'on ne décide pas en dernière minute. Le 1^{er} mars me semble une butée.

Mais la date du 15 octobre, que je m'étais mis dans la tête au mois de juin, me semble une contrainte trop rigide et pas vraiment nécessaire pour la clarté du processus. Les grilles de rapport sont retouchées cette année. Elles seront disponibles cette semaine.

Le contenu du rapport qui va servir au processus de notation, est déjà organisé. Le contenu des dossiers a été fait au 15 mars. Les conditions de l'évaluation sont fixées.

Pour les unités qui seront examinées à partir du 15 octobre, c'est fixé. La grille du rapport est faite. Il y a des modifications à la marge que je pourrai vous présenter à l'occasion.

Didier HOUSSIN :

Il faut inscrire cela dans la perspective des améliorations progressives. Il est clair qu'il y en a eu. Il serait très bien d'évoluer, si l'on identifie un niveau d'amélioration.

La seule chose est qu'il faut y aller d'une façon qui soit la mieux sécurisée vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes.

Sylvie ROUSSET :

Il me semble me rappeler que, quand on change le système, entre le moment où les évaluations avec les comités de visite se sont passées et les réunions des panels, il y a quand même un risque si les experts n'ont pas eu, au moment où ils ont expertisé, l'information selon laquelle n'y aura pas de note globale, par exemple.

Pierre Glorieux a dit qu'il était difficile de leur expliquer de ne pas penser en termes de note globale mais de penser en termes de critères.

Par ailleurs, j'ai connu la vague où l'on a introduit la notation globale après. Les médecins avaient refusé de noter, parce que cela n'avait pas été décidé au départ.

Pierre GLORIEUX :

Quand on a introduit les quatre critères, cela n'a pas suscité de vagues, me semble-t-il. Il y avait, il faut le dire, un fort mouvement de boycott aussi. C'était dans un contexte complètement différent. Mais cela a été perçu comme une amélioration, comme un pas vers la transparence.

La question est de savoir comment on présente les choses. Et pour remettre les choses dans une perspective historique, dans ces discussions sur note globale ou pas note globale, la position des utilisateurs des notations a pesé extrêmement lourdement. Notamment, la CPU avait une position très argumentée sur la question. On a vu juste avant que ce serait des utilisateurs de plus en plus importants de nos notes. Il importe qu'ils soient consultés, avant que l'on prenne une décision.

Sylvie ROUSSET :

C'est pour cela qu'il me semblerait important, sous une forme ou sous une autre, je ne sais pas si ce sera à l'issue de cela, d'avoir quinze lignes ou une demi-page, qui dit que le conseil s'interroge.

Il est important de communiquer là-dessus, sur le maintien ou non d'une note globale, en expliquant pourquoi. Il y a quand même deux ou trois arguments forts qui peuvent être sortis. Et il faut dire que le conseil réfléchit à la possibilité d'introduire des systèmes éventuellement un peu différents. Et du coup, il faut faire passer aux délégués scientifiques l'idée que, jusqu'à mars, on leur demandera des notations multicritères de type absolu, en gros, et que la suite dépendra des discussions qui seront poursuivies et avec les parties prenantes et avec le conseil de l'AERES.

Il est important de les informer assez vite de cela.

Simon THORPE :

Si j'ai bien compris, le format du document est prédéfini. Les rapports sont prédéfinis. Les quatre critères sont déjà là.

Est-ce que les rapports qui doivent être remplis par le comité sont déjà définis de telle sorte que l'on ne peut avoir que quatre critères ou est-ce que l'on peut augmenter cela ?

Pierre GLORIEUX :

Différents items ont été un peu plus spécifiés, notamment dans la perspective de l'évaluation intégrée. Retour d'expérience et amélioration, nos rapports comportent souvent des informations utiles pour l'évaluation des écoles doctorales et des masters, puisque les experts qui se rendent sur le terrain ont une bonne perception de la façon dont les étudiants de master et surtout de doctorat sont intégrés dans les unités et participent à la vie de l'unité.

On a décidé, d'un commun accord, de rédiger une section du rapport qui sera « implication de l'unité dans la formation » notamment en master et doctorat, mais aussi licence, et ceci de manière identifiée, de façon à ce que cela soit transférable rapidement, en copier-coller, et mis à disposition des experts correspondants de la section des Formations.

C'est le changement majeur. Après, on a tenu compte de retours d'expérience, d'améliorations de points qui avaient été plus ou moins bien compris ou ambigus. Le reste est plus cosmétique.

Simon THORPE :

Est-ce que je peux profiter d'avoir le micro pour dire que je suis pour plus de niveaux. Déjà, les présidents de comité en ont demandé cinq. Je pense que ce n'est pas déraisonnable.

Je proposerais même d'être beaucoup plus fins que cela pour les équipes d'évaluation. Pourquoi ne pas donner une note sur 20, pour laquelle on ne dira pas que 16 à 20, c'est A. Elles ne seraient pas prédéfinies mais l'on aurait quelque chose qui serait beaucoup plus souple.

Si j'ai bien compris comment cela se passe, des personnes disent « *Il faut un A+. Ou il faut se battre avec les autres, parce qu'il y a trop de A+.* », etc.

Alors que si la notation demandée au comité de visite était indépendante de ce classement, on n'aurait plus ce type de bagarre.

Une intervenante :

J'ai conscience que je propose du travail supplémentaire à l'agence, donc c'est sous toutes réserves de faisabilité.

Pierre a soulevé la notion d'acceptabilité, de perception comme un progrès. Pour tous ces arguments, le système qui est généralement utilisé dans les pays dont on a parlé, est une consultation publique. On demande une remontée. En plus, en général, c'est passionnant.

Est-ce que l'on ne peut pas envisager, en prenant toutes les précautions qui rendraient gérable l'opération, que cette discussion sur le débat ouvert permette une consultation.

Didier HOUSSIN :

Cela me paraîtrait une bonne chose. Il faut voir l'aspect organisation et faisabilité. Mais il est vrai que si l'on arrivait à formuler quelque chose qui soit suffisamment cadré. Parce que si l'on dit « *Qu'est-ce que vous pensez de la notation ?* », on est cuits.

Cela veut dire que l'on est capable de pondre un document qui reprenne la démarche, mais qui soit peut-être un petit peu plus cadré, en essayant de faire réagir à travers un questionnaire. Je serais favorable à cela. C'est une bonne idée.

Je verrais assez bien, au prochain conseil, que l'on soit capable de vous soumettre un document qui serait susceptible d'être un projet de document présenté en enquête publique.

J'appelle cela enquête publique, mais cela sera peut-être mis sur le site ou adressé à un certain nombre d'interlocuteurs. On fixerait une date limite de réaction et ensuite, on aurait une sorte de document final que vous approuveriez ici. Ce serait sans doute une bonne manière de faire.

Encore faut-il que l'on soit capable de pondre quelque chose qui tienne la route.

Pierre GLORIEUX :

Nous avons travaillé aussi à la redéfinition par contexte des niveaux de notation.

Qu'est-ce que l'on entend par A, B et C ? On a déjà une ébauche de ces choses-là, mais elle est à retravailler. L'idée est de retravailler sur les critères et indicateurs, par panel de notation. Il existe certains groupes de grilles d'indicateurs. Il y a un travail qui a été amorcé par le secteur des SHS de définition de leurs indicateurs, qui est très intéressant. Il mériterait d'être étendu dans d'autres domaines.

Je donne un exemple. SHS met en avant systématiquement l'importance de publier des ouvrages. Le terme d'ouvrage couvre un ensemble de réalités extrêmement variées, depuis l'ouvrage de recherche, jusqu'à la publication d'actes de colloque, et parfois les actes de colloque sont des contributions originales. Parfois, il s'agit d'ouvrages de vulgarisation et ce n'est pas à mettre dans la même catégorie. Il y a des ouvrages individuels et des ouvrages collectifs. Ils ont entrepris un travail de caractérisation des typologies des productions dans ce domaine.

Dans le domaine qui est le mien, dans les sciences et technologies notamment, on parle de conférences invitées. En fait, cela veut dire tout et n'importe quoi. Ce n'est pas du tout la même chose d'être invité à une conférence majeure mondiale du domaine ou d'être invité à une conférence de niveau national et restreint.

Il est important, en mathématique, par exemple, d'être invité au congrès mondial des mathématiques. Il y a peu de Français qui le sont et ce n'est pas du tout la même chose que d'être invité au congrès des mathématiques d'une région. Donc, il y a une hiérarchie des colloques qu'eux sont en train de faire.

Dans cette idée de typologie des éléments de référence, de hiérarchisation, qu'est-ce que l'on va prendre en compte ? Ce que l'on doit prendre en compte, il me semble, est à identifier collectivement par collectivement. En informatique, le rôle des contributions et des communications dans des conférences internationales est majeur.

Comme partout, il faudra préciser cela et organiser le travail par panel, qui commence à se faire en SHS.

Il y a une dernière chose. On a parlé de tatouage à la réunion précédente. Les notes sont sur le site pour quatre ou cinq ans. Comment réfléchir à une mise à jour de la note, quand la réalité de l'unité a évolué.

Didier HOUSSIN :

On est au terme de la présentation. On peut peut-être discuter ces derniers points avant de conclure sur ce que l'on va faire.

Une intervenante :

J'ai une question qui va être très brève, mais qui m'a été inspirée par la remarque qu'avait faite Marianne Lefort, quand elle disait qu'il fallait expliquer et informer les délégués scientifiques.

Vous avez fait une présentation qui est très équilibrée. C'était le but.

Les délégués scientifiques ont bien une idée, eux. Qu'est-ce qu'ils en pensent ? Après tout, ce sont les producteurs. Cela m'intéresserait de le savoir.

Pierre GLORIEUX :

Il y a une diversité de perception de la situation. Sylvie Rousset avait rapporté le sentiment général, à savoir que les avis sont assez partagés avec une légère inclination, une légère tendance, pour ne pas revenir à la note globale et garder une note multicritérisée.

Mais, il y a un certain nombre d'arguments qui ont été formulés sur lesquels je peux éventuellement vous faire passer des textes. Ils m'ont remonté des argumentaires fournis, pour certains, sur l'intérêt de garder une note globale.

On ne peut pas dire qu'il y ait unanimité sur la question. On s'y attendait d'après ma remarque préliminaire.

Une intervenante :

On ne peut pas dire qu'il y ait unanimité. Pour avoir assisté à deux sessions, je peux dire l'inconfort d'un certain nombre de délégués par rapport à cette question de la notation globale. C'est un inconfort qu'ils disent honnêtement et franchement dans les ateliers.

Sylvie ROUSSET :

L'intérêt du travail que présente Pierre est que c'est le reflet de tous les délégués scientifiques et j'ai trouvé hier que c'était le bon niveau de réflexion. C'est pour cela que l'on a tous les éléments qui sont mis sur la table.

Didier HOUSSIN :

J'ai l'impression que l'on commence à cerner le sujet. Mon intention est d'aller vers une amélioration. C'est clair. Il faut qu'on le fasse en essayant vite de produire un document d'orientation qui serait argumenté. Pourquoi il y a besoin d'une amélioration et quelle amélioration on propose ? Est-ce qu'il y a plusieurs possibilités d'amélioration et comment les défendre ?

Il faut que cela s'accompagne certainement d'une forme de présentation et de discussion avec les parties prenantes. Cela me paraît également très important.

Et, évidemment, la contrainte difficile est qu'il faut aller suffisamment vite pour que l'on ne s'implique pas dans des mois de discussions et de tergiversations, et que cela soit propice pour la nouvelle vague qui s'ouvre, quitte à garder en tête aussi la possibilité d'une expérimentation.

Concrètement, si l'on y parvient, ce serait bien que le 13 octobre on puisse discuter sur un document qui serait une sorte de quintessence des perceptions de ce qui s'est dit aujourd'hui. Si la discussion est encore importante, il faudra peut-être que l'on améliore le texte et qu'il soit mis au vote la fois suivante, en novembre.

Ensuite, je retiens l'idée que l'on va explorer la possibilité d'une enquête en ligne.

Merci de cette discussion sur un sujet difficile.

La séance est levée.